

RAPPORT FINANCIER 2025



© Sebastien Duijndam pour Action contre la Faim

Table des matières

Rapport de la Trésorière.....	3
Comptes annuels 2025	7
Bilan 2025.....	8
Compte de résultat 2025 – 2024	10
Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.....	12
Principes comptables généraux.....	13
Evènements postérieurs à la clôture	14
Notes sur le bilan	14
Note 1 : Actif immobilisé	14
Note 2 : Stocks.....	17
Note 3 : Créances.....	18
Note 4 : Dépréciations actif	20
Note 5 : Valeurs mobilières de placement.....	21
Note 6 : Disponibilités.....	21
Note 7 : Charges Constatées d'Avance	22
Note 8 : Ecart de conversion actif.....	22
Note 9 : Fonds propres	22
Note 10 : Fonds dédiés et Fonds reportés	23
Note 11 : Provisions pour risques et charges.....	25
Note 12 : Dettes.....	27
Note 13 : Produits constatés d'avance	30
Note 14 : Ecart de conversion passif	30
Note 15 : Sectorisation	31
Note 16 : Engagements Hors Bilan	34
Note 17 : Contributions volontaires en nature.....	35
Note 18 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel.....	36
Note 19 : Honoraires du Commissaire aux Comptes	37
Note 20 : Proposition d'affectation du résultat 2025	37
Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi annuel des ressources 2024 & 2025.....	39
Version synthétique de l'Etat des Avantages et Ressources selon le modèle prescrit par l'art. 434-4 du règlement ANC n°2022-04 modifié	55

Rapport de la Trésorière



© Fabeha Monir pour Action contre la Faim

Les ressources sont un enjeu capital pour intervenir sur le terrain pour sauver des vies, préserver et restaurer la sécurité alimentaire nutritionnelle des populations les plus vulnérables, conformément aux principes énoncés dans la Charte dont s'est dotée Action Contre la Faim.

Pour préserver son indépendance, Action Contre la Faim met en œuvre des règles et mécanismes lors de la collecte de fonds, que ces derniers soient publics ou privés.

Le présent rapport financier, au-delà des obligations posées par les textes, est la traduction concrète de notre principe de transparence et souligne le professionnalisme de notre organisation humanitaire. Il est également le reflet des activités portées par une association d'intérêt général, reconnue d'utilité publique, composée de personnes salariées et bénévoles engagées à tous les niveaux, sur les terrains d'action comme au siège et dans les délégations.

RESSOURCES

La baisse des ressources (-18%) s'explique principalement par la baisse des financements institutionnels de nos activités opérationnelles : -63,7M€. En neutralisant les financements suédois encaissés pour les autres membres du réseau, la baisse des subventions pour ACF FR est de 40M€ entre 2024 et 2025.

En 2025 le volume de collecte est en croissance (+14,2%) grâce à l'augmentation des prélèvements automatiques.

Les autres produits non liés à la générosité du public sont en légère hausse (+3%) du fait de la progression des contributions financières des fondations.

n 2025, Le chiffre d'affaires généré par les activités lucratives reste stable à 1,395 M€ et le résultat s'élève à 321 K€.

EMPLOIS

Les missions sociales diminuent de 22% en 2025. Cette baisse est essentiellement liée à la baisse des subventions des bailleurs publics.

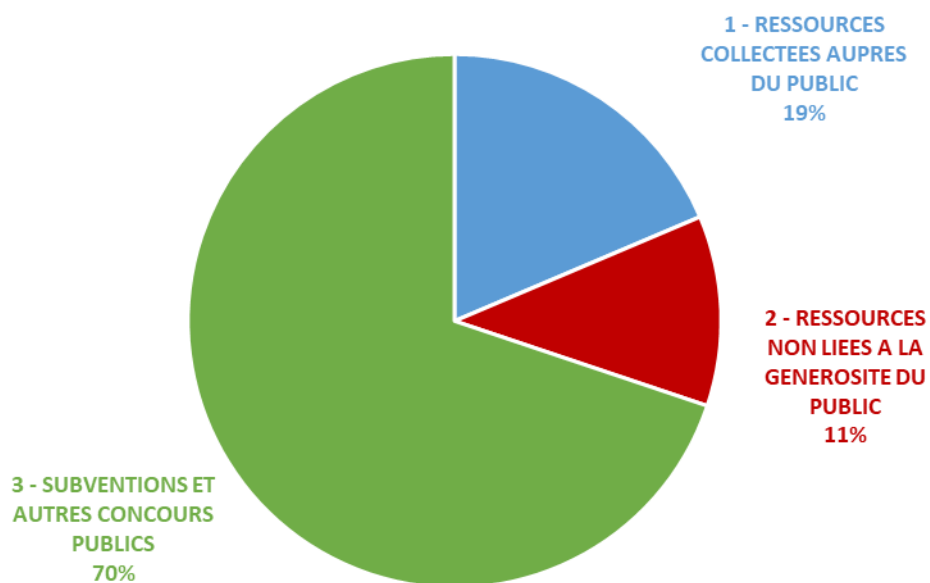
Les frais de recherche de fonds issus de la générosité du public sont en hausse de 8% du fait des investissements pour développer les dons par prélèvements automatiques.

Les frais de fonctionnement baissent de 12% essentiellement du fait de la diminution des charges financières.

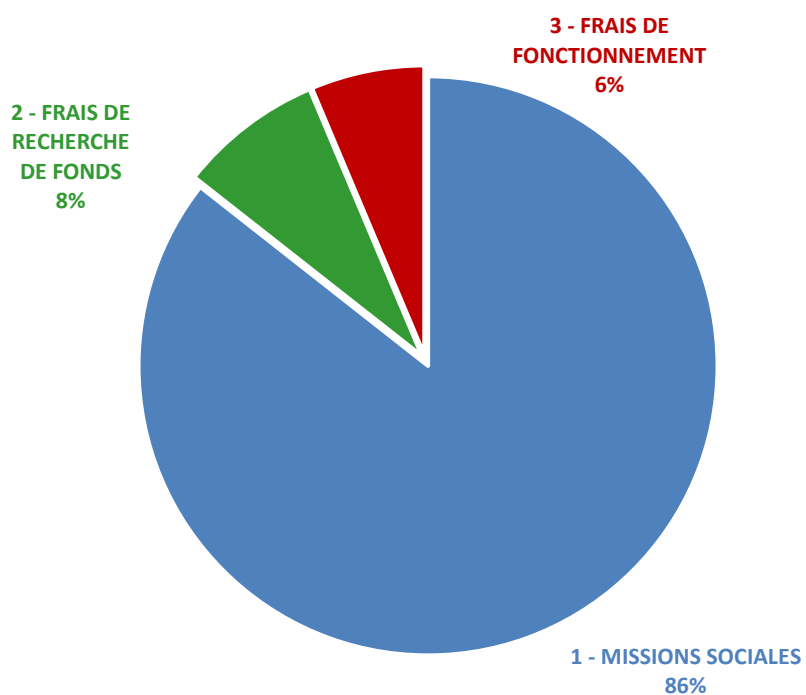
RATIOS CROD

Les ratios ci-dessous sont calculés hors dotations et reprises sur provisions et hors report et utilisation des fonds dédiés.

La part des ressources liées à la générosité du public passe de 14,2% de nos financements en 2024 à 19% en 2025 alors que la part des subventions diminue à 70% et la part de ressources non liées à la générosité du public (gains de change, produits lucratifs, contributions financières sans contrepartie) continue d'augmenter en passant de 9,1% à 11%.



La part des emplois affectés aux missions sociales s'élève à 86%. Le ratio de frais de recherche de fonds s'élève à 8% et celui des frais de fonctionnement passe à 6%.



RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2025 s'élève à + 4,14 Millions d'euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 26 Juin 2026 de se prononcer sur la proposition d'affectation du résultat 2025 de 4 143 748 € selon le tableau ci-dessous :

(en euros)	Au 31.12.2025 (avant affectation du résultat 2025)	Affectation du résultat 2025		Au 31.12.2025 (après affectation du résultat 2025)
		Diminution des fonds propres	Augmentation des fonds propres	
Fonds associatifs	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserves pour projet de l'entité dont :	8 275 859	1 061 227	1 061 227	8 275 859
- Recherche Appliquée	1 284 524	0	0	1 284 524
- Programmes opérationnels	6 791 335	928 511	928 511	6 791 335
- Environnement	100 000	100 000	100 000	100 000
- Partenariats nationaux	100 000	32 716	32 716	100 000
Report à Nouveau	2 260 802		4 143 748	6 404 550
TOTAL	30 536 661			34 680 409
Résultat de l'exercice 2025	4 143 748			
TOTAL FONDS PROPRES	34 680 409			34 680 409

Cette proposition d'affectation traduit les choix stratégiques suivants :

- Maintenir un niveau minimal de 20 Millions d'euros de fonds associatifs, en lien avec notre politique de fonds propres, afin de couvrir les risques éventuels (inéligibles bailleurs, baisse de la collecte, pertes de change, etc.)
- Poursuivre le soutien financier aux opérations, à l'environnement et aux partenaires nationaux.

Comptes annuels 2025



© Kishor Sharma pour Action contre la Faim

Bilan 2025

Bilan Actif					
(en euros)			31.12.2025		31.12.2024
	Note	Montant Brut	Amortissements & Dépréciations	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		4 897 700	2 558 223	2 339 477	1 757 383
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		1 240 092		1 240 092	494 699
Immobilisations corporelles					
Installations techniques		127 916	57 316	70 600	80 320
Matériel informatique & téléphonique		1 363 996	1 262 624	101 372	256 456
Matériel de bureau		58 884	40 491	18 394	18 508
Matériel vidéo		224 475	167 013	57 462	85 800
Mobilier		432 437	306 035	126 402	192 535
Matériel technique pour la recherche		40 778	40 778	-	-
Matériel de transport		4 684 724	4 421 294	263 430	671 521
Outillage et petit équipement		1 827 107	1 710 269	116 838	164 699
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés		1 008 219	44 011	964 208	1 056 937
Immobilisations financières					
Prêts		1 444 640		1 444 640	3 032 525
Participations					
Créances rattachées à des participations		4 004 990		4 004 990	4 004 990
Autres immobilisations financières		274 736		274 736	301 724
TOTAL I.	(1)	21 630 693	10 608 953	11 022 641	12 118 098
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	(2)	1 634 551	29 177	1 605 374	2 234 131
Créances					
Créances bailleurs	(3.1)	149 789 757	58 704	149 731 053	246 121 847
Créances clients	(3.2)	261 204		261 204	203 738
Créances reçues par legs ou donation	(3.3)	690 529		690 529	643 721
Autres	(3.4)	12 435 208		12 435 208	13 791 275
Charges constatées d'avance	(7)	25 591 178		25 591 178	2 902 071
Créances sur réseau international ACF	(3.5)	21 560 369		21 560 369	12 705 576
Valeurs mobilières de placement	(5)	4 334 921		4 334 921	4 328 439
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	(6)	81 198 391		81 198 391	72 403 931
Instruments financiers	(12.7)			-	-
TOTAL II.		297 496 107	87 881	297 408 226	355 334 730
Ecart de conversion actif (III)	(8)	7 071 398		7 071 398	8 419 023
TOTAL GENERAL (I + II + III)		326 198 199		315 502 264	375 871 850

Bilan Passif

(en euros)	Note	31.12.2025	31.12.2024
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs sans droits de reprise		20 000 000	20 000 000
Fonds propres statutaires		1 500	1 500
Fonds propres complémentaires		19 998 500	19 998 500
Réserves pour projet de l'entité		8 275 859	9 260 709
Réserves statutaires		-	-
Réserves pour projets		8 275 859	9 260 709
Recherche appliquée		1 284 524	1 453 967
Programmes opérationnels		6 791 335	7 606 742
Développement international		-	-
Système d'information		-	-
Environnement		100 000	100 000
Partenariats nationaux		100 000	100 000
Report à Nouveau		2 260 802	
Excédent / Déficit de l'exercice		4 143 748	1 275 954
Situation Nette		34 680 409	30 536 663
TOTAL I.	(9)	34 680 409	30 536 663
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	(10.1)	1 511 156	1 642 780
Fonds dédiés	(10.2)	6 001 182	4 651 116
TOTAL III.		7 512 338	6 293 896
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges		17 776 136	15 805 503
TOTAL IV.	(11)	17 776 136	15 805 503
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Dettes Bailleurs de fonds		-	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(12.1)	36 785 328	16 985 871
Dettes des legs et donations	(12.2)	236 157	226 884
Dettes fiscales & sociales	(12.3)	10 791 520	12 082 076
Autres dettes	(12.4)	7 483 566	784 793
Dettes sur réseau international ACF	(12.5)	2 754 415	3 445 232
Instruments financiers	(12.7)	80 255	128 008
Produits constatés d'avance	(13)	195 388 501	279 735 085
TOTAL V.		253 517 742	313 387 949
Ecart de conversion passif (V)	(14)	2 015 639	9 847 840
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		315 502 264	375 871 851

Compte de résultat 2025 – 2024

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 507	4 711
Ventes de biens et services	1 203 503	1 246 625
Produits de tiers financeurs	249 024 828	307 004 972
Concours publics et subventions d'exploitation et d'investissement	187 984 933	251 702 329
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	50 005 115	46 524 528
Dons manuels	47 189 199	43 279 853
Mécénats	551 474	510 076
Legs, donations et assurances-vie	2 264 443	2 734 600
Contributions financières	11 034 781	8 778 115
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 189 817	8 681 192
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	83 046	
Utilisations des fonds dédiés	1 191 198	2 911 619
Autres produits	9 776 448	8 499 660
Total I	264 474 347	328 348 780
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	30 849 749	38 890 179
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	62 038 564	79 992 371
Aides financières	60 104 963	83 149 160
Impôts, taxes et versements assimilés	3 541 161	3 883 919
Salaires	77 606 873	89 566 798
Cotisations sociales	10 552 267	11 925 823
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 114 232	1 263 688
Dotations aux provisions	5 057 634	10 169 145
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	4 531	
Reports en fonds dédiés	2 465 943	1 482 188
Autres charges	6 939 120	8 089 759
Total II	260 275 037	328 413 029
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	4 199 310	-64 250

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 199 310	-64 250
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	818 254	682 000
Reprises sur provisions, dépréciations	0	0
Différences positives de change	8 208 456	9 349 263
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total III	9 026 710	10 031 263
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	8 980 932	8 923 631
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total IV	8 980 932	8 923 631
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	45 778	1 107 632
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 245 088	1 043 382
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	1 310 415
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	1 013 797
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	296 618
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	101 340	64 047
Total des produits (I + III + V)	273 501 057	339 690 458
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	269 357 309	338 414 504
EXCEDENT OU DEFICIT	4 143 748	1 275 954
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	356 107	6 011 298
Prestations en nature	613 249	363 809
Bénévolat	921 812	966 757
TOTAL	1 891 168	7 341 865
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	356 107	6 011 298
Prestations en nature	613 249	363 809
Personnel bénévole	921 812	966 757
TOTAL	1 891 168	7 341 865

Présentation d'Action Contre la Faim

Créée en 1979, Action contre la Faim (ACF) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale (ONG) luttant contre la faim dans le monde. L'association loi 1901 a été fondée par un groupe de médecins et d'intellectuels français et a une vocation internationale.

La mission d'ACF est de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition ; en particulier pendant et après les situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles.

Le projet d'Action Contre la Faim est aujourd'hui mis en œuvre à travers un réseau International de huit O.N.G. (Action contre la Faim présente en France, au Canada, aux Etats-Unis, en Inde et au Royaume-Uni ; Accion Contra El Hambre en Espagne ; Aktion Gegen Den Hunger en Allemagne ; Azione Contro La Fame en Italie chacune dotée de ses propres statuts, Conseil d'Administration et indépendantes d'un point de vue budgétaire et financier). Action Contre la Faim intervient directement dans 23 pays et a un ancrage international dans 50 pays. Reconnue d'utilité publique, la priorité d'Action Contre la Faim est d'agir concrètement sur le terrain et de témoigner sur le sort des populations soutenues.

Depuis 2019, Action contre la Faim est membre d'Alliance Urgences, un collectif de six ONG dont l'objectif est de créer un élan de solidarité national autour des urgences humanitaires.

La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertise : Nutrition et Santé, Sécurité alimentaire, Eau assainissement et hygiène, Santé mentale, Genre et protection, Plaidoyer, gestion des risques et désastres, Recherche.

Intervention	23 pays
Déploiement de l'aide humanitaire	7.29 millions de personnes
Zone d'Activité	France et International
Salariés	3 845

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux règles générales applicables aux entités du secteur associatif, telles que définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Pour les dispositions non couvertes par les règlements ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, les comptes annuels ont été établis conformément aux règles du Plan Comptable Général définies par le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 qui abroge et remplace le règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014.

Changements comptables liés à l'entrée en vigueur du PCG 2025 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général. La notion de résultat exceptionnel étant désormais limitée aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel, les charges et produits auparavant classés en exceptionnel — notamment les sorties d'immobilisations et transferts de charges — ont été reclassés dans les nouveaux comptes prévus (657/757, 667/767, etc.). L'impact de ce changement sur le résultat et les capitaux propres est présenté dans les tableaux ci-dessus.

Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le bilan est présenté conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, à l'exception des opérations spécifiques suivantes, qui sont traitées selon les règles définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 applicable au 1er janvier 2025 :

- biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- créances reçues par legs ou donations ;
- fonds propres ;
- fonds dédiés ;
- fonds reportés ;
- dettes liées aux legs ou donations.

Le Compte de Résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources ont été établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2022-06 du 1^{er} Janvier 2025.

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du Plan Comptable Général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs) ;

- Reports et utilisation des fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature et charges des contributions volontaires en nature.

En annexe figure l'État des avantages et ressources en provenance de l'étranger, établi conformément au règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 et présenté sous sa forme synthétique. Cet état, obligatoire depuis le 1er janvier 2023, reprend le montant total des avantages et ressources ventilé par État du contributeur. L'état détaillé est mis à la disposition du public, soit au siège de l'entité, soit sur son site internet.

Evènements postérieurs à la clôture

Depuis la date de clôture, plusieurs éléments significatifs sont intervenus. La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) a été engagée, avec des impacts organisationnels encore en cours de déploiement. Par ailleurs, les volumes d'activité demeurent incertains malgré une légère reprise observée au début de l'exercice suivant. Enfin, des réflexions stratégiques sont actuellement menées autour de l'évolution du modèle Synapse, susceptibles d'influencer les orientations futures de l'entité. À ce stade, aucun de ces éléments n'est de nature à remettre en cause l'appréciation des comptes arrêtés.

Par ailleurs, le projet de création d'une entité juridique indépendante au Nigéria a été finalisé ; sa mise en œuvre entraînera une évolution de l'organisation et du périmètre d'activité.

Enfin l'association a cédé le logiciel LINKV1 à la SCIC HULO (HUMANITARIAN LOGISTICS COOPERATIVE) à laquelle elle est adhérente pour une somme de 317 000€.

Aucun de ces éléments n'a toutefois d'incidence sur les comptes arrêtés au titre de l'exercice clos.

Notes sur le bilan

Remarque sur le périmètre

Action Contre la Faim est membre d'un réseau international, ACF International. Les comptes présentés ici sont ceux d'ACF France. En effet, les différentes entités du réseau ACF International étant indépendantes les unes des autres, les comptes ne font pas l'objet d'une présentation combinée.

Note 1 : Actif immobilisé

1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations de l'Association sont enregistrées et valorisées conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs.

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du règlement CRC 2004-06, et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements & installations	5 à 9 ans
Matériel informatique & téléphonique	3 ans
Matériel informatique projets SI	7 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel vidéo	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les biens d'équipement (matériel de transport, de radio et de communication) situés sur les missions, acquis sur fonds propres et dont la valeur unitaire est supérieure à 2 000 €, sont inscrits en immobilisations à leur coût d'acquisition.

Depuis 2008, la durée d'amortissement de ces équipements et véhicules a été alignée sur la durée de refacturation aux bailleurs :

Matériel de transport	2 à 3 ans
Matériel de télécommunication	1 à 2 ans
Matériel informatique et vidéo	1 an
Autres gros équipements programmes	1 à 2 ans
Autres équipements	1 à 3 ans

Pour tout autre équipement, non inclus dans cette liste, acquis sur fonds propres et dont la valeur est supérieure à 15 000 €, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de sa durée de vie économique. Les biens d'équipement situés sur les missions, dont l'achat est financé directement par les bailleurs de fonds, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions. Les méthodes de comptabilisation des immobilisations situées en France et sur les missions restent inchangées pour 2025.

La variation des immobilisations brutes depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2024	Augmentations	Diminutions	Total au 31.12.2025
Logiciels informatiques	3 917 621	1 014 946	34 868	4 897 700
Immobilisations en cours	494 699	1 018 737	273 345	1 240 092
Immobilisations incorporelles	4 412 320	2 033 684	308 213	6 137 792
Agencements & installations	115 813	12 103	-	127 916
Matériel informatique & téléphonique	1 347 830	16 166	-	1 363 996
Matériel de bureau	58 884	-	-	58 884
Matériel vidéo	224 475	-	-	224 475
Mobilier	445 537	-	13 100	432 437
Matériel technique pour la recherche	41 890	-	1 112	40 778
Matériel de transport	4 751 175	-	66 452	4 684 724
Matériel Terrain	1 768 111	58 997	-	1 827 107
Immobilisations corporelles	8 753 715	87 267	80 664	8 760 318
TOTAL IMMOBILISATIONS	13 166 034	2 120 950	388 876	14 898 110

Immobilisations incorporelles

L'augmentation de 2 034 K€ provient de la poursuite des développements des dernières années :

- Evolutions ERP UBW – Notilus – Odoo : 761 K€
- Site institutionnel 253 K€
- Immobilisations en cours 1 018 K€

(Dont 380 K€ de production immobilisée)

Immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique principalement par le renouvellement d'une partie du parc informatique et des aménagements des salles de réunions (à hauteur de 28 K€).

La variation concernant l'acquisition de petits équipements et outillages dans les Bureaux Pays est égale à 59 K€.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2024	Augmentations	Diminutions	Total au 31.12.2025
Logiciels informatiques	2 160 238	429 620	31 636	2 558 223
Amortissements sur Immobilisations incorporelles	2 160 238	429 620	31 636	2 558 223
Agencements & installations	35 492	21 824	-	57 316
Matériel informatique & téléphonique	1 091 374	171 251	-	1 262 624
Matériel de bureau	40 376	115	-	40 491
Matériel vidéo	138 675	28 338	-	167 013
Mobilier	253 001	53 033	-	306 035
Matériel technique pour la recherche	41 890	-	1 112	40 778
Matériel de transport	4 108 623	312 670	-	4 421 294
Matériel Terrain	1 574 444	135 825	-	1 710 269
Amortissements sur Immobilisations corporelles	7 283 874	723 055	1 112	8 005 819
TOTAL AMORTISSEMENTS	9 444 112	1 152 676	32 748	10 564 042

1.2 Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés

La variation des biens reçus par legs et destinés à être cédés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	Total au 31.12.2024	Augmentations	Diminutions	Total au 31.12.2025
Biens reçus par donation ou legs et destinés à être cédés	1 160 843	966 897	1 119 521	1 008 219
Dépréciations des biens destinés à être cédés -	103 906	59 895	-	44 011
Valeur nette des biens destinés à être cédés	1 056 937	1 026 792	1 119 521	964 208

Les biens et dettes reçus par legs ont été comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs et destinés à être cédés incluent l'ensemble des biens reçus par ACF hors

- Espèces, actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM¹ et assimilés
- Biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres
- Biens destinés à être conservés en vertu d'une décision du Conseil d'Administration

Les biens destinés à être cédés ont été valorisés de la manière suivante :

- Biens acceptés par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2025 : valeur en date d'acceptation du Conseil d'Administration.

La valorisation des biens est faite à la valeur vénale (prix net vendeur). Ces biens ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé a été ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

En 2025, ACF a bénéficié de 10 nouveaux legs et 2 legs ont été augmentés courant 2025, constitués à hauteur de 967 K€. La diminution de 1 119 K€ s'explique par l'apurement lié à la vente de 14 legs (tous acquis avant 2025).

1.3 Immobilisations financières

La variation des immobilisations financières se détaille de la manière suivante :

¹ OPCVM : organisme de placement collectif en valeurs mobilières

(en euros)	Total au 31.12.2024	Augmentations	Diminutions	Total au 31.12.2025
Prêt ACF Canada	265 674			265 674
Prêts ACF Allemagne	1 861 562		1 337 884	523 678
Prêts ACF Italie	905 289		250 000	655 289
Total prêts réseau ACF	3 032 525	-	1 587 884	1 444 640
Titres SCI	3 999 990			3 999 990
Titres SCIC	5 000			5 000
Total titres et participations	4 004 990	-	-	4 004 990
Dépôts et Cautionnements	301 724	272 724	299 712	274 736
Total immobilisations financières	7 339 239	272 724	1 887 596	5 724 366

Prêts au réseau ACFIN

ACF Italie

Le prêt accordé à ACF Italie s'élève à 905 K€. Le remboursement prévu à compter de 2025 conformément à l'avenant au contrat de prêt signé le 2 février 2021 a été réalisé. Le solde actuel au 31 décembre 2025 est de 655 K€.

ACF Allemagne

Le montant du prêt accordé s'élève à 3 100 K€. Deux amendements au contrat initial ont été signés en décembre 2021 et décembre 2022 afin d'accélérer le remboursement du prêt via l'augmentation du montant dû sur les deux premières échéances. Les remboursements de 2024 et 2025 ont bien été réalisés conformément à l'échéancier.

ACF Canada

Le montant des prêts accordés s'élève à 266 K€. Les conventions de prêts ont dû être revues compte tenu de difficultés financières au sein d'ACF Canada.

Titres et participations

ACF France détient des participations dans deux entités :

- SCI ACF France créée dans le cadre de l'acquisition du siège social. ACF France a réalisé un apport en numéraire à hauteur de 4 000 K€.
- La plateforme Coopérative Logistique Humanitaire (HULO), société créée en 2021 par 9 ONG afin de mutualiser les ressources liées à la gestion logistique. ACF France a réalisé un apport de 4 340 € dans cette coopérative à l'origine, puis 660 € en 2023.

Tableau des titres et participations

Numéro SIREN	Dénomination	Siège social	% détention	Parts sociales	Valeur comptable (€)	Capital Social	Résultat du dernier exercice clos
318 990 892	SCI ACTION CONTRE LA FAIM	102, rue de paris 93 100 Montreuil	100%	399 999	3 999 990	4 000 000	132 081
903 751 154	HULO	89, rue de Paris, 92110 Clichy	11%	334	3 340	30 060	157 059

Les dépôts et cautionnements 275 K€ se composent majoritairement des dépôts des missions. Ces dépôts ont fait l'objet d'un reclassement compte tenu de changements de règles comptables sur le terrain (compte anciennement utilisé en classe de tiers fournisseurs).

Note 2 : Stocks

Les stocks sont composés de matériels et fournitures destinés aux missions. Ils permettent de réduire les délais de réponse aux besoins d'approvisionnement des missions et d'augmenter ainsi l'efficacité d'ACF en cas d'urgence.

Les entrées en stocks sont évaluées au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus. Les stocks sont gérés, en cours d'année, selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks consommés sont alors directement imputés aux charges des missions.

Depuis quelques années, des stocks sont directement positionnés dans plusieurs de nos pays d'intervention afin de réduire les délais d'approvisionnement de certains articles. Ces stocks sont réapprovisionnés ponctuellement en fonction d'une estimation des besoins sur des projets devant être signés les mois suivants. L'utilisation de ces stocks est en diminution cette année, du fait de la baisse des financements ce qui explique une diminution du stock de 629 K€. Les missions qui utilisent le plus ce système sont l'Afghanistan et la République Démocratique du Congo.

A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock dans les différents entrepôts.

Note 3 : Créances

3.1 Créances Bailleurs de fonds

Les créances bailleurs se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2025 :

(en euros)	31.12.2025	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	31.12.2024
Créances	149 789 757	6 188 239	143 601 518		246 180 551
Dépréciation sur créances bailleurs	58 704				58 704
Valeur nette des biens destinés à être cédés	149 731 053	6 188 239	143 601 518		246 121 847

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, les contrats de financement institutionnel qualifiables de "subventions", ainsi que les contributions financières ne comportant aucune clause suspensive, sont comptabilisés au crédit d'un compte de produits en contrepartie du débit d'un compte de créances pour leur montant total à la date de leur notification, correspondant à la date de signature du contrat.

Pour les financements ou contributions pluriannuels, la fraction de la subvention rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture dans un compte de "Produits constatés d'avance".

En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont reconnus au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées au cours de l'exercice et éligibles au financement. La part correspondant à des dépenses futures est inscrite en "Produits constatés d'avance" à la clôture de l'exercice.

Concernant les opérations en devises étrangères, les créances ont été comptabilisées :

- au taux de change historique (taux du jour de la signature du contrat de financement) pour le montant global de la convention bailleur,
- au taux de change mensuel pour les réceptions de fonds depuis 2023.

Les créances ont été converties au taux de clôture du 31.12.2025 et les écarts de conversion actif et passif ont été constatés.

3.2 Créances clients

Au 1^{er} Janvier 2022, ACF a mis en place la sectorisation pour ses activités lucratives. Les créances clients se rapportent à la facturation réalisée en 2025.

Se reporter à la Note 15.

3.3 Créances reçues par legs ou donations

Les créances reçues par legs et donations se détaillent de la manière suivante sur l'exercice 2025 :

(en euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
Créances reçues par legs	643 721	459 952	413 144	690 529

Les créances sont constituées des espèces, actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés. L'apurement de ces créances se fait à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

En 2025, ACF a bénéficié de 15 nouveaux legs, constitués de 460 K€ de créances diverses. La diminution de 413 K€ s'explique principalement par l'apurement de créances qui concernent 20 legs (17 acquis avant 2025, et 3 acquis en 2025).

3.4 Autres créances

Le poste « Autres créances » se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Fournisseurs débiteurs siège	111 814	203 626
Créances sociales et fiscales siège	406 475	137 760
Avances partenaires / fournisseurs Terrain	7 948 079	6 223 268
Produits à recevoir collecte	2 339 536	2 751 802
Autres	2 985 372	3 118 752
Total autres créances	13 791 275	12 435 208

Les avances partenaires et fournisseurs terrain ont continué de diminuer entre 2024 et 2025. Cela est dû à la diminution des activités.

Les produits de collecte à recevoir s'élèvent à 2 751 K€ (2 339 K€ en 2024).

La ligne « Autres » correspond en partie aux avances en compte courant de ACF France pour le compte de la SCI ACF dans laquelle ACF France détient des participations et toutes deux créées en 2021, à savoir 2 299 K€ en 2025 contre 2 498 K€ en 2024. On retrouve également des produits à recevoir des Partenariats qui ont connu une belle croissance 664 K€ en 2025 contre 290 K€ en 2024.

3.5 Créances sur le réseau international ACF

Le poste « Créances sur le réseau international ACF » traduit la créance résultant des opérations économiques ou financières réalisées entre ACF et les autres entités du réseau international ACF : ACF États-Unis, ACF Royaume-Uni, ACF Espagne, ACF Canada, ACF Inde, ACF Italie et ACF Allemagne. Ces opérations peuvent être de différentes natures :

- Refacturation par ACF France au coût d'achat de matériels et fournitures acquis via son service achats pour le compte d'une autre entité ;

- Refacturation croisée (y compris à la charge d'ACF France) au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d'une autre entité pour ses missions ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques pour des pays dont les opérations sont menées par un autre membre du réseau, moyennant un suivi particulier des opérations concernées ;
- Reversement de subventions de bailleurs de fonds reversées à d'autres entités d'ACF International pour la réalisation de contrats ;
- Collecte de dons privés ou de subventions publiques effectuées par les membres du réseau pour les missions sociales ACF France ;
- Donations d'ACF France à une autre entité du réseau afin de l'aider dans le développement de ses missions sociales. Celles-ci sont rapportées au résultat au fur et à mesure des dépenses effectuées.

A noter que ces comptes n'intègrent que les transactions entre ACF France et les différentes entités du réseau, les flux relatifs aux contrats bailleurs apparaissent dans le poste créances bailleurs.

La décomposition des « Créances sur le réseau international ACF » est la suivante :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Créances sur ACF Etats-Unis	12 803 081	1 085 884	3 308 095
Créances sur ACF Royaume-Uni	466 668	428 214	487 859
Créances sur ACF Espagne	15 886 821	10 966 219	9 134 444
Créances sur ACF Canada	66 617	41 724	34 990
Créances sur ACF Inde	231 464	152 926	
Autres créances réseau	31 495	30 609	8 594 981
Total Créances sur le réseau ACF	29 486 146	12 705 576	21 560 369

Les créances sur le réseau ACF augmentent de 8 855 K€ en 2025.

La créance sur ACF Espagne se rapporte :

- Aux versements de subventions à ACF Espagne pour couvrir l'exécution des contrats bailleurs signés par ACF France (9 277K€ en 2025 contre 10 966 K€ en 2024).
- Aux refacturations d'achats de matériel et de mise à disposition de personnel (807 K€ en 2025

La créance sur ACF États-Unis se rapporte :

- Aux avances transmises à ACF Etats-Unis pour les programmes qui leur sont délégués. Une transmission des dépenses effectuées est réalisée de manière plus régulière et permet un meilleur suivi des avances et des contrats.
- Aux refacturations de salaires, achats logistiques et projets ACFIN transverses

Le montant indiqué en autres créances correspond aux avances faites sur contrats pour lesquelles l'ensemble des dépenses n'a pas été reçu ou consommé.

Note 4 : Dépréciations actif

Le tableau de synthèse des dépréciations se présente de la façon suivante :

(en euros)	Total au 31.12.2024	Dotations	Reprises		Total au 31.12.2025
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Dépôt et Cautionnements	-			-	-
Prêt	-				-
Stocks	29 177				29 177
Donations et legs destinés à être cédés	103 906		59 895		44 011
Créances bailleurs de fonds	58 704				58 704
TOTAL PROV° POUR DEPRECIATION	191 787	-	59 895	-	131 892

La reprise de provisions sur Legs est de 59 K€.

Note 5 : Valeurs mobilières de placement

Le poste "Valeurs mobilières de placement" est composé de SICAV monétaires liquides et d'un contrat de capitalisation dont l'échéance correspond au portefeuille détenu en France. Ce portefeuille est comptabilisé au coût d'acquisition et valorisé suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Évolution des valeurs mobilières de placement au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Valeurs mobilières de placement	4 322 050	4 328 439	4 334 921
	4 322 050	4 328 439	4 334 921

Au 31.12.2025, ce poste se décompose de la manière suivante :

- Placements à moyen terme (4 et 5 ans) : 4 M€
- SICAV monétaires en euros : 335 K€

Note 6 : Disponibilités

Les disponibilités sont distinguées en deux postes :

- Disponibilités « missions »
- Disponibilités « siège »

La décomposition des disponibilités au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(en euros)	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Comptes bancaires	16 835 119	12 193 248	6 479 281
Caisses	1 424 860	1 206 194	597 906
Disponibilités "missions"	18 259 979	13 399 442	7 077 187
Comptes bancaires	48 436 393	58 468 850	73 932 469
Caisses	167 679	168 520	155 009
Organisme de crédit			33 726
Disponibilités "siège"	48 604 072	58 637 370	74 121 204

Les disponibilités « missions » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses détenues sur les missions au 31.12.2025. Elles passent de 13 767 K€ en 2024 à 7 077 K€ en 2025. Un effort important a été fait par les Bureaux Pays pour avoir des seuils de trésorerie peu élevés afin de se prémunir contre des risques géopolitiques, de change et économiques.

Les disponibilités « siège » sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses détenues par le siège au 31.12.2025.

Le seuil de la trésorerie des comptes siège résulte d'un effort massif de recouvrement des créances tout au long de l'année.

Les disponibilités en devises fortes détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel au 31.12.2025.

Les disponibilités en devises locales détenues à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées au taux officiel ou au taux local (TMP) dans les cas où le taux officiel était décorrélié des taux pratiqués localement.

Note 7 : Charges Constatées d'Avance

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Charges constatées d'avance	2 902 071	25 591 178
Total charges constatées d'avance	2 902 071	25 591 178

Les Charges Constatées d'Avance ont augmenté de 22 689 K€. Conformément à la réglementation, les contrats pluriannuels engagés avec nos partenaires sont dorénavant comptabilisés dans nos comptes alors que jusqu'à présent, ils faisaient l'objet d'une mention dans l'annexe. Les Charges constatées d'avance sont comptabilisées lorsque les contrats se poursuivent sur des exercices postérieurs.

Note 8 : Ecart de conversion actif

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Ecart de conversion actif sur créances et dettes	8 283 909	6 991 143
Différences d'évaluation sur instruments financiers à terme	135 113	80 255
Ecart de conversion actif	8 419 022	7 071 398

Les écarts de conversion actif se rapportent à la réévaluation des créances bailleurs (5 250 K€) et à la réévaluation des créances intercos (1 741 K€)

Note 9 : Fonds propres

ACF dispose de deux types de fonds propres:

- Les Fonds Associatifs dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation en cas de difficulté soudaine de financement ;

- Les Réserves Pour Projet de l'Entité destinées à financer des projets opérationnels ou des programmes de recherche appliquée et à soutenir les initiatives de protection de l'environnement et les partenariats nationaux depuis 2023.

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 juin 2026 devra statuer sur l'affectation du résultat 2025 de 4 143 748€ de la façon suivante :

(en euros)	Au 31.12.2024 (avant affectation du résultat 2024)	Affectation du résultat 2024	Dont Générosité du Public	Résultat 2025	Dont Générosité du Public	Au 31.12.2025 (avant affectation du résultat 2025)
Fonds propres sans droit de reprise	20 000 000					20 000 000
Fonds propres	20 000 000					20 000 000
Recherche appliquée	1 453 967	169 443				1 284 524
Programmes opérationnels	7 606 742	815 406				6 791 335
Développement international	-					-
Système d'Information	-					-
Environnement	100 000					100 000
Partenariats nationaux	100 000					100 000
Réserves pour projet de l'entité	9 260 709					8 275 859
Report à Nouveau		2 260 802				2 260 802
Excédent / Déficit de l'exercice	1 275 954			4 143 748		4 143 748
TOTAL FONDS PROPRES	30 536 663		-	4 143 748	-	34 680 409

Note 10 : Fonds dédiés et Fonds reportés

10.1 Fonds reportés

La variation des fonds reportés se détaille de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
Fonds reportés	1 642 779	1 369 016	1 500 639	1 511 156

Les fonds reportés représentent l'actif net comptable futur qui sera réalisé au moment de la vente ou la réalisation du bien reçu par legs ou donation. Ils sont estimés sur des informations portées à la connaissance d'ACF au moment de l'acceptation par le Conseil d'Administration.

Les fonds reportés peuvent ensuite être ajustés, sur la base d'une nouvelle décision de gestion du Conseil d'Administration, en fonction des écarts constatés entre les décisions de gestion prises lors de la première comptabilisation au bilan et les revalorisations des actifs et passifs sur les exercices suivants, et ce, jusqu'à la réalisation effective du bien destiné à être cédé.

Les fonds sont dits « reportés » car le fait générateur du résultat comptable, à savoir la réalisation du lot, n'est pas intervenu au moment de la clôture.

L'augmentation des fonds reportés s'explique par l'acquisition de 16 nouveaux legs durant l'année écoulée. En 2025, 17 legs ont été clôturés pour un montant de 1 347 K€.

10.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06.

Les ressources affectées par des tiers financeurs et non utilisées à la clôture de l'exercice donnent lieu à la constatation d'une charge de même montant dans le Compte d'Emploi des Ressources et dans le compte de résultat (poste « Report en fonds dédiés »). Ces ressources non consommées sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Fonds dédiés ».

L'utilisation, au cours de l'exercice suivant, de tout ou partie de ces fonds génère un produit dans le Compte d'Emploi des Ressources et dans le compte de résultat (poste « Utilisation des fonds dédiés ») pour le montant effectivement consommé. Cette utilisation entraîne une diminution à due concurrence du poste « Fonds dédiés » au passif du bilan.

Affectation des Fonds dédiés

Au cours de l'année 2025, le poste des fonds dédiés a évolué par de nouvelles affectations d'une part, et par l'utilisation des fonds existants d'autre part. Les nouvelles affectations proviennent de la décision des donateurs.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	01/01/2025	AUGMENTATION	UTILISATION		AU 31/12/2025	
			sur affectation de l'année	sur collecte des exercices antérieurs	Montant global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES						
FONDATIONS pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Bangladesh	239 828	-	-	116 538	123 290	-
Burkina Faso	3 536	87 000	19 463	-	71 073	-
Jordanie	20 048	-	-	-	20 048	5 048
Nepal	30 442	30 000	-	28 052	32 390	-
Moyen Orient	5 000	-	-	-	5 000	5 000
Ukraine	6 903	-	-	-	6 903	-
RCA	15 450	-	-	-	15 450	-
Santé	-	90 000	-	-	90 000	-
Mission France	-	720 000	-	-	720 000	-
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES	321 208	927 000	19 463	144 590	1 084 154	10 048
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
AGP pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Afghanistan	98 778	52 361	-	32 186	118 953	35 337
Bangladesh	275 030	35	-	-	275 065	-
Burkina Faso	253 729	1 130	-	-	254 859	-
Birmanie	200 000	16 639	-	-	216 639	200 000
Projets Siège	24 270	50 000	-	24 021	50 249	-
Congo	134 419	7 138	-	-	141 557	129 154
RCA	4 375	2 037	-	-	6 412	4 070
Sierra Leone	-	20	-	-	20	-
Côte d'Ivoire	83 953	200 000	-	-	283 953	83 952
France	478 868	187 249	-	130 315	535 801	-
Santé	1 245	-	-	-	1 245	-
Indonésie	300	-	-	-	300	300
Irak	125 455	-	-	-	125 455	-
Cameroon	106 529	200 980	-	74 657	232 852	30 450
Liberia	5 611	-	-	-	5 611	5 611
Lybie	170 704	20	-	-	170 724	42 915
Madagascar	-	387 994	-	-	387 994	-
Mongolie	5 800	-	-	-	5 800	5 800
Malawi	10	-	-	-	10	10
Nigeria	6 749	-	-	-	6 749	6 749
Nepal	750	-	-	-	750	600
Afrique de l'Ouest	5 053	-	-	-	5 053	5 053
Pakistan	201 523	-	-	110 000	91 523	91 472
Programmes d'Urgences AGP	4 551	4 051	-	-	8 602	-
Tchad	72 473	1 160	-	-	73 633	45 807
Moyen Orient	91 626	-	-	-	91 626	91 626
Asie	13 401	250	-	-	13 651	13 401
Ukraine	545 045	31 936	-	345 525	231 456	119 100
Wash	67 952	360	-	65 521	2 791	-
Yemen	1 794	201 747	-	0	203 541	-
Mozambique	-	8 212	-	-	8 212	-
Total AGP pour Fonds dédiés ACF FRANCE	2 979 994	1 353 318	-	782 225	3 551 087	911 408

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	01/01/2025	AUGMENTATION	UTILISATION		AU 31/12/2025	
			sur affectation de l'année	sur collecte des exercices antérieurs	Montant global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux dernières années
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
AGP pour Fonds dédiés ACF Espagne						
Philippines	-	30	-	-	30	-
Liban	71 479	7 157	-	-	78 636	71 124
Mali	-	200	-	-	200	-
Palestine	153 667	105 761	-	-	259 428	109 064
Sénégal	22 237	-	-	-	22 237	22 237
Soudan	45 933	16 726	-	-	62 659	-
Syrie	4 035	860	-	-	4 895	2 530
Inde	-	240	-	-	240	-
Total AGP pour Fonds dédiés ACF Espagne	297 351	130 973	-	-	428 324	204 955
AGP pour Fonds dédiés ACF ETATS-UNIS						
Ethiopie	19 558	-	-	-	19 558	19 558
Haiti	3 207	192	-	-	3 399	2 057
Sud Soudan	-	2 000	-	-	2 000	-
Somalie	145	130	-	-	275	-
Total AGP pour Fonds dédiés ACF ETATS-UNIS	22 911	2 322	-	-	25 233	21 616
Entreprises pour Fonds dédiés ACF FRANCE						
Afghanistan	27 430	-	-	-	27 430	27 430
France	430 433	612	-	260 479	170 566	61 368
Mongolie	332	-	-	-	332	332
Nigeria	32 049	-	-	-	32 049	32 049
Afrique de l'Ouest	2 199	-	-	-	2 199	2 199
Tchad	16 001	-	-	-	16 001	16 001
Moyen Orient	47 265	-	-	-	47 265	47 265
Ukraine	185 937	25	-	-	185 912	182 624
Programmes d'Urgences	72 998	42 123	-	-	115 121	-
Santé	-	100 000	-	-	100 000	-
Total Entreprises pour Fonds dédiés ACF FRANCE	814 644	142 711	-	260 479	696 876	369 269
Entreprises pour Fonds dédiés ACF ETATS-UNIS						
Ethiopie	20 793	-	-	-	20 793	20 793
Haiti	12 554	-	-	-	12 554	12 554
Somalie	85	-	-	-	85	85
TotalEntreprises pour Fonds dédiés ACF ETATS-UNIS	33 432	-	-	-	33 432	33 432
Entreprises pour Fonds dédiés ACF ESPAGNE						
Liban	1 576	-	-	-	1 576	1 576
Soudan	180 000	-	-	-	180 000	-
Total Entreprises pour Fonds dédiés ACF ESPAGNE	181 576	-	-	-	181 576	1 576
TOTAL RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
4 375 566	1 629 324	-	1 042 704	4 916 527	1 542 255	
TOTAL FONDS DEDIES						
4 696 773	2 556 324	19 463	1 187 294	6 000 681	1 552 303	

Les fonds dédiés ACF Espagne/Etats-Unis sont/seront délégués à ACF Espagne/Etats-Unis pour une mise en œuvre de projets dans les pays concernés.

Note 11 : Provisions pour risques et charges

La variation des « Provisions pour risques et charges » depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en euros)	Total au 31.12.2024	Dotations	Reprises		Total au 31.12.2025
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Risques généraux liés à l'activité	5 108 008				7 334 996
Provision pour risques et charges	5 040 058	2 226 988			7 267 046
<i>dont risques inéligibles</i>					
Provisions pour risques divers	67 950				67 950
Risque de change	10 672 331		272 860		10 399 471
Provisions pour charges donations	25 167	16 503			41 670
Total Prov* Risques et charges	15 805 506	2 243 491	272 860	-	17 776 137
Dont dotations		2 243 491	272 860	-	
- d'exploitation		-	-	-	
- financières		-	-	-	
- exceptionnelles		-	-	-	

• Provisions pour risques généraux liés à l'activité

Les provisions pour « risques généraux liés à l'activité » concernent des litiges ou événements liés à l'activité d'ACF au cours de l'exercice (dotation) ou d'exercices antérieurs (report) et susceptibles de générer des charges au cours des exercices ultérieurs. La comptabilisation des provisions permet d'anticiper la charge des risques identifiés et d'imputer cette charge au résultat de l'exercice au cours duquel le risque a été généré. Les reprises de provisions neutralisent ensuite la charge ultérieure lorsque la provision est « utilisée », ou génèrent un résultat « exceptionnel » lorsque le risque n'est finalement pas avéré (provision non utilisée).

La provision pour risques et charges sur activité se rapporte à l'ensemble des risques liés à l'activité d'ACF. La dotation 2025 s'élève à 3 368 K€ et se compose essentiellement de :

- Risques à la suite des audits bailleurs : 440 K€
- Risques sociaux : 788 K€
- Risques opérationnels : 1 485 K€
- Plan de Sauvegarde de l'Emploi : 637 K€

Sur ce dernier point, l'Association a entamé un plan de Sauvegarde de l'Emploi en 2025. Les éléments qui ont été provisionnés sur 2025, comme cela est accepté par la doctrine, concerne les indemnités de fin de contrat ainsi que le coût des aménagements de départ des personnes concernées par ce Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Il n'y a pas de provision pour risques divers qui se rapporte habituellement à la provision « NICRA » (Negotiated Indirect Cost Rate Agreement).

Pour rappel, le NICRA est le taux utilisé pour la valorisation des coûts de structure chargés sur les contrats signés avec le gouvernement américain. A la signature du contrat, le dernier taux validé est utilisé puis ce taux est actualisé chaque année sur la base du ratio frais de structure / volume d'activité de l'association. Actuellement il y a un délai de 2 ans entre la signature d'un contrat et la validation définitive du taux par le gouvernement américain.

Au vu des calculs de cette année, il n'y a pas lieu de constater une provision pour l'année 2025 : ACF France n'aura pas de montant à rembourser à USAID/DOS.

Depuis les événements survenus à la suite de l'investiture de Donald Trump en janvier 2025, les Administrations sont en cours de refonte : nous attendons plus d'information sur ce sujet.

- **Provisions pour risque de change**

A la fin de l'année 2025, les créances et dettes ont été réévaluées au taux de clôture. En particulier la réévaluation des créances bailleurs a généré un écart de conversion actif de 6 991 K€ à fin décembre 2025, qui a été provisionné à hauteur du risque estimé de pertes latentes à hauteur de 1 697 K€ (5 034 K€ en 2024). Cette provision est évaluée au regard :

- Des caractéristiques opérationnelles et financières des conventions de financement, et en particulier au regard des dépenses futures qui seront réalisées dans la même devise que celle de la convention avec le bailleur permettant une couverture naturelle du risque de change.
- Des opérations de couverture mises en place au 31.12.2025 et couvrant les flux futurs de réception de fonds en 2026.

Note 12 : Dettes

12.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs se détaillent de la manière suivante :

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Dettes fournisseurs	3 670 665	3 382 259
Factures non parvenues	13 286 563	9 818 712
Autres charges à payer	28 643	84 035
Total Dettes fournisseurs & comptes rattachés	16 985 871	13 285 006

Ce poste comprend les dettes sur achats liées à l'activité courante de l'Association (les missions sociales, la collecte de fonds et le fonctionnement du siège), les dettes sur immobilisations et les charges à payer sur factures non parvenues siège et missions.

Au 31.12.2025, les factures non parvenues missions représentent un montant de 9 819 K€ (13 286 K€ en 2024) et se rattachent notamment aux factures non parvenues sur dépenses partenaires. Conformément à la réglementation, les contrats pluriannuels engagés avec nos partenaires sont dorénavant comptabilisés dans nos comptes alors que jusqu'à présent, ils faisaient l'objet d'une mention dans l'annexe. Les Factures Non Parvenues sont comptabilisées lorsque ACF ne dispose pas des rapports financiers validés des partenaires.

12.2 Dettes rattachées à des legs ou donations

(en euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	31.12.2025
Dettes reçues par legs	226 885	14 433	5 161	236 157

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur qu'ACF s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

L'augmentation de ces dettes est justifiée par l'acquisition de 7 nouveaux legs, constitués de 14K€ de dettes diverses. La diminution de 5K€ s'explique principalement par l'apurement de dettes liées à 7 legs (tous datant d'avant 2024).

12.3 Dettes fiscales et sociales

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Personnel et comptes rattachés	703 910	883 109
Provision congés payés et CET	7 511 520	6 360 180
Organismes sociaux et fiscaux	3 866 646	3 548 231
Total Dettes fiscales & sociales	12 082 076	10 791 520

La diminution des dettes fiscales et sociales (-1 291 K€) résulte principalement de la baisse marquée de la provision pour congés payés et compte épargne-temps (-1 569 K€), consécutive à une mobilisation accrue des équipes RH sur ce sujet ainsi qu'au ralentissement des activités observé en début d'exercice 2025 dans un contexte d'instabilité opérationnelle.

12.4 Autres dettes

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Partenaires - Subventions bailleurs reversées	580 802	7 376 393
Charges à payer	87 165	88 081
En cours missions (SWAPS)	-	-
Autres	116 826	19 092
Total autres dettes	784 793	7 483 566

Le poste Partenaires – Subventions bailleurs reversées se rapporte aux subventions reversées aux partenaires dans le cadre de l'implémentation de programmes opérationnels.

12.5 Dettes sur réseau ACF International

(en euros)	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Dettes sur ACF Etats-Unis	316 372	457 447	469 980
Dettes sur ACF Royaume-Uni	855 878	1 293 392	1 528 378
Dettes sur ACF Espagne	2 326 227	1 472 791	331 536
Dettes sur ACF Canada	281 713	114 736	190 956
Dettes sur ACF Inde	-	-	-
Autres dettes réseau	166 012	106 866	233 565
Total Dettes sur le réseau ACF	3 946 203	3 445 232	2 754 415

Les dettes sur le réseau ACF (États-Unis, Royaume-Uni, Espagne, Canada et Allemagne) sont constituées de :

- La participation aux frais de fonctionnement et aux frais administratifs dans le cadre des échanges pays ;
- La refacturation croisée au coût de revient de personnels expatriés sous contrat avec une entité du réseau et mis à disposition d'ACF pour ses missions.

A noter que ce poste n'intègre que les flux financiers entre ACF France et les autres membres du réseau, les dettes rattachées à la gestion des contrats bailleurs apparaissent en Avances bailleurs.

Les dettes envers ACF Espagne correspondent aux flux relatifs aux transactions courantes entre ACF France et ACF Espagne à savoir :

- Différence entre les sommes reversées par ACF France pour l'exécution des contrats bailleurs signés par ACF France et les dépenses effectivement engagées par ACF Espagne à fin 2025€ ;
- Aux refacturations de salaires, achats logistiques et projets ACFIN transverses

12.6 Echéances des dettes

(en euros)	Total au 31.12.2025	Échéance	
		< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	13 285 006	13 285 006	
Dettes sur legs et donations	236 157	226 884	
Dettes fiscales & sociales	10 791 520	10 791 520	
Autres dettes	7 483 566	7 483 566	
Dettes sur réseau international ACF	2 754 415	2 754 415	
Total	34 550 664	34 541 391	-

12.7 Instruments financiers

L'association a mis en place des instruments couvrant les flux d'encaissements attendus des bailleurs sur les devises principales : USD, SEK et GBP.

La stratégie de couverture mise en place repose sur des couvertures fermes à horizon 1 an maximum via des ventes ou achats à terme, des achats ou ventes spot, des tunnels d'options symétriques prime zéro.

Les instruments financiers à terme mis en place ont été comptabilisés selon les modalités suivantes :

- Application du Principe de symétrie entre la reconnaissance de l'opération couverte (encaissement des créances) et l'effet de couverture (gains / pertes de l'opération de couverture).
- A l'enregistrement de la créance, celle-ci est comptabilisée au cours du jour et en date de clôture, l'ensemble des créances sont réévaluées au taux de clôture en contrepartie d'un écart de conversion actif en cas de perte de change latente ou écart de conversion passif en cas de gain de change latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.
- Certaines créances en devises font l'objet de couvertures de change telles que mentionnées ci-dessus (ces couvertures étant adossées aux créances par devise et par maturité) ou de couvertures « naturelles » dans les cas où des dépenses futures dans la même devise sont attendues à des maturités similaires.
- Dans ces cas, la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert.
- Les écarts de conversion actifs relatifs à des créances couvertes par des instruments dérivés ou des dépenses futures dans la même devise tels que décrits ci-dessus sont maintenus au bilan sans provision pour risque et charge.

- Les couvertures adossées suivent le même traitement comptable, avec la reconnaissance d'écarts de réévaluation au bilan à la clôture.
- Au dénouement des couvertures et des flux, les effets de change liés à l'instrument de couverture et à l'élément couvert sont constatés en résultat opérationnel.
- Dans le cas où des couvertures ne sont pas adossées à des créances, ces couvertures sont considérées :
 - o Soit comme couvrant des flux futurs à recevoir (dans ce cas elles sont en engagements hors bilan);
 - o Soit comme des sur couvertures sans flux futurs en devises à recevoir (dans ce cas, elles sont réévaluées au bilan et font l'objet d'une provision en cas de moins-value latent). Au 31.12.2025, les instruments de couverture couvrant les positions ouvertes des créances ont été réévalués et les différences de réévaluation ont été comptabilisées en instruments financiers en contrepartie d'un compte de régularisation.

Note 13 : Produits constatés d'avance

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Produits constatés d'avance	279 735 085	195 386 501
Total autres créances	279 735 085	195 386 501

Les contrats de financements institutionnels qualifiables de « subventions » ainsi que les contributions financières ne présentant aucune clause suspensive, sont comptabilisés au crédit d'un compte de produit en contrepartie du débit d'un compte de créance pour la totalité de leur montant à la date de leur notification, correspondant plus précisément à la date de signature du contrat.

Dans le cas de financements bailleurs ou contributions financières pluriannuels, la fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

En l'absence de jalons prescriptifs dans la convention de financement, les produits des subventions pluriannuelles sont constatés au compte de résultat au rythme des dépenses réellement engagées sur l'exercice et éligibles aux contrats de financement.

La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des dépenses futures est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte de "Produits constatés d'avance".

Note 14 : Ecart de conversion passif

(en euros)	31.12.2024	31.12.2025
Ecart de conversion passif	9 840 735	2 015 639
Différences d'évaluation sur instruments financiers à terme	7 105	-
Ecart de conversion passif	9 847 840	2 015 639

La diminution des écarts de conversion passif se rapporte à la réévaluation des créances bailleurs.

Depuis 2022, ACF a mis en place des instruments de couverture à terme lui permettant de diminuer le risque de change rattaché à ses créances en devises ouvertes et ce, à chaque clôture et dans le cas présent, au 31.12.2025.

Les différences d'évaluation sur instruments financiers à terme correspondent à la réévaluation, au 31/12/2025, des contrats de couverture encore ouverts et arrivant à maturité en 2026. La forte diminution constatée sur ce poste résulte de plusieurs facteurs :

- l'arrivée à échéance de contrats pluriannuels significatifs libellés en devises ;
- la baisse des financements en provenance des bailleurs américains sur l'exercice ;
- l'évolution de la stratégie de gestion du risque de change, privilégiant davantage la couverture naturelle au détriment des instruments financiers à terme.

Note 15 : Sectorisation

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, ACF a mis en œuvre la sectorisation de ses activités lucratives. Ces activités incluent :

- Les opérations de produits partages engagées sur 2025
- Les manifestations sportives et les challenges
- La refacturation des coûts de développement engagés pour le logiciel de gestion Logistique LINK (nommé LINK v1).

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2022-06 du 1^{er} Janvier 2025, un bilan et un compte de résultat des activités lucratives ont été établis au 31.12.2025.

Le bilan présente un total de 722 K € et se décompose de la manière suivante :

Bilan Actif				
(en euros)		31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024
		BRUT	AMORTISSEMENTS	NET
	Note			
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques		1 034 247	806 909	227 338
	-	806 909		390 526
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique & téléphonique		-	-	-
issements	-			-
TOTAL I.		1 034 247	806 909	227 338
390 526				
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Autres			350 652	301 410
Disponibilités			125 928	19 192
Charges constatées d'avance			17 822	12 367
TOTAL II.			494 402	332 970
TOTAL GENERAL (I + II + III)			721 739	723 496
Bilan Passif				
(en euros)	Note		31.12.2025	31.12.2024
FONDS ASSOCIATIFS				
Compte de liaison		-	340 009	172 919
Report à nouveau				
Excédent / Déficit de l'exercice			321 020	209 027
TOTAL I.			-18 989	36 108
DETTES				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés			95 784	110 857
Dettes fiscales & sociales			644 943	576 531
TOTAL IV.			740 727	687 388
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			721 739	723 496

Note 1 : L'immobilisation du logiciel LINK a été affectée au secteur lucratif en date du 1^{er} janvier 2023

Note 2 : Les autres éléments d'actif et passif se composent :

- Des éléments du bilan rattachés directement aux activités lucratives (créances clients, TVA)
- Des créances et dettes rattachées aux activités mixtes de l'association et affectées au secteur lucratif au prorata du temps passé sur le secteur lucratif par les salariés du siège.

Le résultat généré par les activités lucratives s'élève à 321 K€.

Compte de Résultat - Partie I		
(en euros)	2025	2024
Autres produits	1 395 803	1 302 425
Produits d'exploitation	1 395 803	1 302 425
Achats matières premières, autres approv et charges externes	207 106	350 991
Impôts, taxes et versements assimilés	52 912	48 125
Charges de personnel	550 058	629 756
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	163 188	- 0
Autres Charges	180	518
Charges d'exploitation	973 443	1 029 390
I. RESULTAT COURANT NON FINANCIER	422 360	273 036
Compte de Résultat - Partie II		
(en euros)	2025	2024
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
II. RESULTAT FINANCIER	0	0
III. RESULTAT COURANT (I + II)	422 360	273 036
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Impôt sur les sociétés	101 340	64 009
Total des produits	1 395 803	1 302 425
Total des charges	973 443	1 029 390
EXCEDENT ou INSUFFISANCE (III + IV)	321 020	209 027

Les produits d'exploitation sont constitués par la vente de prestations notamment le Challenge Contre la Faim (1 396 K€).

Les charges d'exploitation se composent :

- De l'ensemble des charges directes générées par les activités lucratives.
- Des charges mixtes affectées au secteur lucratif au prorata du temps passé sur les activités lucratives par les salariés du siège
- De l'amortissement de l'immobilisation.

Un impôt sur les sociétés de 101 K€ a été constaté au 31.12.2025.

Note 16 : Engagements Hors Bilan

Pour rappel, les engagements donnés ou reçus correspondent aux droits et obligations d'ACF au 31.12.2025 ne donnant pas lieu à une écriture comptable et qui, s'ils se réalisent, influent sur la situation patrimoniale de l'association.

Engagements donnés :

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés d'ACF, l'impact des provisions pour retraite est considéré comme négligeable et n'a pas été calculé.

En garantie d'un prêt travaux d'un montant initial de 1 744 500€ à rembourser jusqu'en 2043 à BNP Paribas, et d'un prêt travaux d'un montant initial de 2 260 500€ à rembourser jusqu'en 2043 à la Société Générale accordés à la SCI ACTION CONTRE LA FAIM, l'Association ACTION CONTRE LA FAIM a consenti le nantissement de son contrat de capitalisation SPIRICA pour un montant maximum de 4 179 450€ répartis de la manière suivante :

- 1 918 950 € au profit de BNP Paribas (110% du prêt en garantie)
- 2 260 500 € au profit de la Société Générale.

Les engagements auprès des partenaires, précédemment contenus dans l'annexe, sont désormais comptabilisés dans les comptes de factures non parvenues et charges constatées d'avance.

Engagements reçus : Néant

Instruments financiers

Le montant nominal des instruments pris au marché au 31.12.2025 s'élève à 62 120 KSEK et 0.778 KGBP et se décomposent de la manière suivante :

Sens	Type option	Nature sous-jacente option	Montant (MSEK)	(EUR)
Vente	Terme	Encaissements futurs	15,000	- 32 468,72
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	- 10 962,09
Vente	Terme	Encaissements futurs	8,320	- 11 705,16
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	- 5 884,84
Vente	Terme	Encaissements futurs	10,000	- 7 683,78
Vente	Swap	Encaissements futurs	1,300	- 1 172,33
Vente	Terme	Encaissements futurs	7,500	- 4 822,09
			62,120	-74 699

Sens	Type opération	Nature sous-jacente option	Montant (MGBP)	(EUR)
Vente	Swap	Créance	0,278	-1323
Vente	Terme	Créance	0,250	-1643
Vente	Terme	Créance	0,250	-2590
			0,778	-5 556

A noter que les couvertures mises en place pour la devise SEK ne sont adossées à aucune créance au 31.12.2025. Les instruments mis en place couvrent les flux futurs à recevoir (encaissements à recevoir en Mai 2026 pour un montant total de 212 M SEK)

Note 17 : Contributions volontaires en nature

La valorisation a été établie exclusivement sur les produits livrés en 2025 pour lesquels une preuve de livraison existe sous la forme d'un bon de livraison daté et pour lesquels une valorisation vérifiable est disponible, sous la forme suivante :

- Le prix est fourni par le donateur ;
- Le prix est établi sur la base d'un dossier d'achat ACF portant sur les mêmes produits et pour la même période que celle à laquelle les dons ont été reçus. Ce dossier d'achat peut avoir été établi par la mission sur le terrain ou par le service achat du siège, sur la base des procédures d'achat en vigueur acceptées par les bailleurs de fonds ;
- Le prix est établi sur la base d'une cotation locale ou internationale si le produit n'est pas disponible dans le pays.

Lorsque les deux conditions (preuve de livraison et valorisation vérifiable) sont réunies, les dons en nature sont valorisés. Lorsque l'une des conditions n'est pas remplie, les dons ne sont pas valorisés.

Depuis 2022, Action Contre la Faim a mis en place la valorisation du bénévolat qui a été réalisée grâce à l'inventaire des heures de bénévolat qui se base sur :

- La nature du bénévole (administrateurs, délégués départementaux, référents bénévoles, bénévoles sièges ou missions...);
- Le nombre de bénévoles déclarés par les services et les délégations ;
- Les événements nécessitant des bénévoles, suivis par les services du siège ;
- Un nombre d'heures attribué de manière forfaitaire aux événements sur la base de l'expérience des services sur chacun des événements ;
- Un coût journaliser calculé sur la base de la grille salariale d'ACF.

Le détail par Pays (pour le terrain) et par Service (pour le siège) de ces deux types de contribution est le suivant :

En euros	2025	2024
Contributions volontaires collectées dans les bureau pays	352 458	6 005 653
Afghanistan	44 322	59 152
Bangladesh		
Myanmar	119 775	7 901 596
République démocratique du Congo	94 843	36 641
Cameroun	9 914	
Madagascar	20 673	
Mozambique	62 931	261 501
Pakistan	0	-2 253 237
Contributions volontaires en nature collectées au siège	616 897	369 454
Bénévolat au siège	921 812	966 757
Total des contributions en nature	1 891 167	7 341 864

La gouvernance de l'association repose en partie sur l'engagement bénévole de ses administrateurs, qui consacrent chaque année un volume significatif de temps aux travaux stratégiques, au suivi des activités et à la participation aux instances statutaires. Cet investissement, non rémunéré, constitue une contribution essentielle au bon fonctionnement de la structure et à la qualité de ses décisions. Conformément aux principes comptables applicables au secteur non lucratif, cette participation bénévole n'est pas complètement valorisée dans les comptes annuels puisque les heures de CA et bureau (liées au mandat des membres du CA) ne sont pas incluses. Elles représentent un apport déterminant au pilotage de l'organisation et à la réalisation de sa mission d'intérêt général (le nombre d'heures réalisées par ses Administrateurs a été évalué à 435).

Note 18 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel

- Effectifs, moyenne d'âge et ancienneté**

La variation des effectifs et la ventilation par catégorie sont les suivantes :

Effectif physique moyen sur l'année	2025	2024
Salariés en France au siège	390	410
Salariés expatriés sur les missions d'ACF France	179	254
Salariés nationaux sur les missions d'ACF France	3276	3940

hors contrats en alternance, stagiaires et bénévoles

La moyenne d'âge et l'ancienneté moyenne de l'effectif salarié en France ou des expatriés sont les suivantes :

Moyenne d'âge en années au 31 décembre	2025	2024
Salariés en France au siège	37,7	40
Salariés expatriés sur les missions	40,1	42,1

Ancienneté moyenne en années au 31 décembre	2025	2024
Salariés en France au siège	5,7	4,5
Salariés expatriés sur les missions	2,71	1,9

- Rémunérations au siège**

La moyenne mensuelle des salaires bruts au siège (13^e mois inclus) au 31 décembre est la suivante :

Salaires bruts de base moyens au siège au 31 décembre de l'année	2025	2024
10 plus hauts salaires	6 613 €	6 650 €
10 plus bas salaires	2 265 €	2 702 €
Salaire le plus élevé	7 732 €	7 600 €
Salaire le moins élevé	1 707 €	2 500 €
Salaire moyen	3 405 €	3 860 €

hors contrats en alternance et hors stagiaires

	2025	2024
Rémunérations annuelles brutes des trois plus hauts cadres dirigeants	279 837 €	286 868 €

Les salariés ne perçoivent aucune rémunération accessoire de type intéressement et/ou participation et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

Les membres du Comité Exécutif bénéficient des plus hautes rémunérations de l'Association. Par ailleurs, le Président et les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de l'Association mais ont droit au remboursement de leurs frais de représentation selon les procédures en vigueur.

Le montant des frais professionnels remboursés par l'Association aux membres du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2025 s'élève à 9.7 K€ (9 K€ en 2024). Le montant des frais remboursés par l'Association aux Administrateurs pour le même exercice s'élève à 9.7 K€ (18 K€ en 2024).

Note 19 : Honoraires du Commissaire aux Comptes

Des honoraires ont été versés au Commissaire aux Comptes en 2025 dans le cadre de sa mission d'audit légal. Les montants des honoraires sont les suivants :

- Honoraires concernant l'audit légal : 112 K€ HT.

Note 20 : Proposition d'affectation du résultat 2025

(en euros)	Au 31.12.2025 (avant affectation du résultat 2025)	Affectation du résultat 2025		Au 31.12.2025 (après affectation du résultat 2025)
		Diminution des fonds propres	Augmentation des fonds propres	
Fonds associatifs	20 000 000	0	0	20 000 000
Réserves pour projet de l'entité dont :	8 275 859	1 061 227	1 061 227	8 275 859
- Recherche Appliquée	1 284 524	0	0	1 284 524
- Programmes opérationnels	6 791 335	928 511	928 511	6 791 335
- Environnement	100 000	100 000	100 000	100 000
- Partenariats nationaux	100 000	32 716	32 716	100 000
Report à Nouveau	2 260 802		4 143 748	6 404 550
TOTAL	30 536 661			34 680 409
Résultat de l'exercice 2025	4 143 748			
TOTAL FONDS PROPRES	34 680 409			34 680 409

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi annuel des ressources 2024 & 2025



© Sandra Calligaro pour Action contre la Faim

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1^{ère} PARTIE - GENERALITES

- Avec la mise en œuvre du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 Décembre 2018 modifié, le rapport financier comprend :
 - Un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) qui synthétise l'ensemble des produits et charges de l'association
 - Un compte d'emploi annuel des ressources (CER) qui vient préciser l'utilisation de la générosité du public (laquelle inclut dorénavant les dons et legs des particuliers mais aussi le mécénat d'entreprise) que le CROD a isolé dans la colonne "Dont Générosité du Public" du tableau des emplois et ressources de l'année.
- Le Compte de Résultat par Origine et Destination et le Compte d'Emploi des Ressources ont été établis en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :
 - Pour le compte de résultat par origine et destination :
 - Une information globale de l'ensemble des emplois et des ressources (colonne 1) de l'exercice
 - L'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ainsi que le suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours (colonne 2) conformément aux modalités exposées ci-dessous en 3^e partie et validées par le Conseil d'Administration d'Action Contre la Faim
 - Pour le compte d'emploi des ressources : ces mêmes informations en ne prenant en compte que la générosité du public et en faisant un état du solde de générosité au passif de l'association.

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique de l'Association, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement. Les ventilations entre ces rubriques ont été validées par le Conseil d'Administration d'Action contre la Faim :

- La très grande majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques à partir de la comptabilité analytique. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés
- Néanmoins, certaines dépenses sont liées à des actions qui peuvent être rattachées à plusieurs rubriques de charges (ou d'emplois). Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques. Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :
 - Les frais de suivi, de gestion administrative et de recrutement des ressources humaines du siège sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège directement affectés à chaque type d'emplois ;
 - Les frais liés à la gestion comptable et au développement des procédures et outils financiers sont imputés pour moitié en support aux opérations et pour moitié en frais de fonctionnement
 - Les coûts des Directions Logistique, Ressources Humaines, Administrative et Financière et de la Communication et du Développement sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents des départements concernés et affectés à chaque type d'emplois
 - Les frais généraux du siège (loyers, fluides, entretien, gardiennage, ménage, photocopieurs, affranchissements...) sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège affectés à chaque type d'emplois.

Par ailleurs, la Course contre la Faim étant un événement pédagogique qui vise notamment à sensibiliser les jeunes aux questions de la faim dans le monde, les frais d'organisation sont imputés pour moitié dans les dépenses de sensibilisation du public (missions sociales) et pour moitié en frais de recherche de fonds. Il en

va de même pour les frais d’animation des délégations qui jouent un rôle à la fois de collecte de fonds et de sensibilisation au mandat d’ACF.

2^e PARTIE – LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2025 - 2024

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice 2024	
		Dont générosité du Public		Dont générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	50 102 078	50 102 078	46 581 406	46 581 406
1.1 - COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	5 507	5 507	4 711	4 711
1.2 - DONS, LEGS ET MECENAT	50 005 115	50 005 115	46 524 528	46 524 528
- Dons Manuels	47 190 423	47 190 423	43 279 853	43 279 853
- Legs, donations et assurances-vie	2 264 443	2 264 443	2 734 600	2 734 600
- Mécénat	550 250	550 250	510 076	510 076
1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (1)	91 456	91 456	52 167	52 167
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31 033 031		30 033 434	
2.1 - COTISATIONS AVEC CONTREPARTIE				
2.2 - PARRAINAGE DES ENTREPRISES				
2.3 - CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE (2)	10 943 325		8 725 948	
2.4 - AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE PUBLIC	20 089 706		21 307 486	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	187 984 933		251 702 329	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 189 817		8 461 670	
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 191 198	1 042 704	2 911 619	2 464 745
TOTAL	273 501 057	51 144 782	339 690 458	49 046 151
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	224 165 689	29 007 527	288 031 310	29 061 790
1.1 - REALISEES EN FRANCE	4 717 381	3 569 056	5 252 226	4 031 663
Actions réalisées par l'organisme	4 717 381	3 569 056	5 252 226	
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France				
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	219 448 308	25 438 471	282 779 084	25 030 127
Actions réalisées par l'organisme	171 050 421	25 438 471	209 447 823	24 547 714
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	48 397 887		73 331 261	482 413
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	21 092 911	19 800 301	19 626 052	18 516 003
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 374 610	19 354 442	18 076 883	18 076 883
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	1 718 301	445 859	1 549 169	439 120
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 625 986	0	19 041 610	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 905 440		10 169 297	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	101 340		64 047	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 465 943	1 629 324	1 482 188	1 468 358
TOTAL	269 357 309	50 437 152	338 414 504	49 046 151
EXCEDENT OU DEFICIT	4 143 748	707 630	1 275 954	0
			0,0%	
			1%	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 538 709	1 538 709	1 336 212	1 336 212
- Bénévolat	921 812		966 757	
- Prestations en nature	613 249		363 809	
- Dons en nature	3 648		5 645	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	352 459		6 005 653	
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	1 891 168	1 538 709	7 341 865	1 336 212
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	526 800	174 342	6 042 166	36 513
- Réalisées en France	174 342		36 513	
- Réalisées à l'étranger	352 459		6 005 653	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	947 602	947 602	192 500	192 500
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	416 766	416 766	1 107 199	1 107 199
TOTAL	1 891 168	1 538 709	7 341 865	1 336 212

A - LES PRODUITS 2025

Conformément à l'article 432-9 du règlement ANC n°2018-6, les produits de la générosité du public en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou nous à des projets définis sont composés comme suit :

A.1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ces produits correspondent à l'ensemble des dons des particuliers et des entreprises (Mécénat).

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	Affectés	Non Affectés	Total
Dons Manuels	1 487 726	45 708 204	47 195 930
Legs, donations et assurances-vie		2 264 443	2 264 443
Mécénat	192 098	358 151	550 250
Autres produits liés à la générosité du public	91 456	-	91 456
Générosité du public	1 771 280	48 330 798	50 102 078

A.1.1 – Cotisation sans contrepartie.

Les cotisations correspondent aux frais d'adhésion à l'association. Elles représentent 5 507 euros en 2025.

A.1.2 – Dons, legs et Mécénat

A.1.2.1 Les dons

(en euros)	2025	2024
Dons manuels non affectés	45 702 697	42 112 231
Dons manuels affectés	1 487 726	1 167 622
Total dons collectés	47 190 423	43 279 853

En 2025 le volume de collecte est en croissance grâce à l'augmentation des prélèvements automatiques.

A.1.2.2 Les legs

Conformément à l'article 431-8 du Règlement ANC n°2018-06, le montant des legs (dans le CROD mais aussi dans le compte de résultat) à considérer est de 2 264K€ puisqu'il est composé des éléments comptables suivants :

	2025	2024
Produits	Montant en €	Montant en €
Montant perçu au titre d'assurance vie	791 102	1 570 468
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 431 611	1 325 703
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 064 533	495 615
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 500 639	1 247 304
Charges		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 119 521	536 742
Dotation au dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	34 906	110 450
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	1 369 016	1 257 299
Solde de la rubrique	2 264 443	2 734 600

A.1.2.3 Le mécénat

(en euros)	2025	2024
Mécénat et partenariats non affectés	358 151	286 643
Mécénat et partenariats affectés	192 098	223 433
Autres fonds privés	550 250	510 076

A.1.3 – Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Ce poste ne comprend plus que les fonds issus de la générosité du public international nous ayant été reversés par le réseau. Il s'élève à 91K€ en 2025.

A.2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

A.2.1 – Cotisation avec Contrepartie : Non concerné

A.2.2 – Parrainage d'entreprise : Non concerné

A.2.3 – Contribution financière sans contrepartie

Les contributions financières sans contrepartie correspondent à des versements issus de fondations et du réseau ACFIN, à l'exclusion des contributions financières du Réseau ACFIN générées par la générosité du public.

Elles s'élèvent à 10 943K€ en 2025 (contre 8 726K€ en 2024) du fait des développements des collaborations avec des fondations.

A.2.4 – Autres produits non liés à la générosité du public

(en euros)	2025	2024
Autres produits affectés aux Missions Sociales	8 658 663	7 786 604
Autres produits non affectés aux Missions Sociales	11 431 044	12 210 467
Produits Exceptionnels	0	1 310 415
Total Autres Produits	20 089 706	21 307 486

Les « Autres produits » regroupent les ressources non liées à la recherche de fonds privés ou publics. Ils sont distingués en 3 postes :

- Autres produits liés aux missions sociales : il s'agit essentiellement des gains de change et produits constatés par les missions.
- Autres produits non affectés aux missions sociales de l'association dont les principales composantes sont :
 - o Des gains de change et opérations de couverture de change du siège (cf. B.3)
 - o Des Remboursements de charges par des tiers (par exemple le réseau pour l'IDRU cf. B.2.2)
 - o Le temps passé par nos équipes au développement de nos outils informatiques est dorénavant constaté en produits
 - o Des produits lucratifs

A.3 – Subventions et Autres concours publics

Les « Subventions et autres concours publics » regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds publics (Union Européenne, Nations-Unies, États et autres institutions publiques).

Les subventions peuvent être perçues selon deux canaux :

- par le siège d'ACF en France
- ou directement par les bureaux pays

(en euros)	2025	2024
Gouvernement américain	40 950 888	83 955 376
Union Européenne - ECHO	38 004 086	40 244 231
Gouvernement français	36 858 306	31 841 222
Gouvernement suédois	27 774 204	49 248 148
Gouvernement allemand	11 984 812	15 534 498
Nations Unies	6 002 919	6 171 664
Gouvernement canadien	5 923 092	4 614 657
Autres gouvernements et institutions gouvernementales	4 307 228	2 439 386
Gouvernement britannique	4 101 446	7 489 418
Union Européenne - DEVCO	4 026 078	3 992 955
Gouvernement Irlandais	3 806 694	3 044 168
Gouvernement italien	2 015 144	710 296
Gouvernement suisse	1 600 489	1 682 177
Gouvernement hollandais	629 545	734 130
Total Subventions & Autres concours publics	187 984 933	251 702 329

A la suite de la crise majeure des financements connue par l'écosystème de l'aide en 2025, les subventions publiques d'ACF FR ont **baissé de 25% (-63.8 M€) entre 2024 et 2025**. Cette baisse est imputable à plus de 30% au choc de la crise des financements américains ayant débuté en janvier 2025. A l'échelle mondiale, cette diminution a été estimée à une perte de 23,1% des financements disponibles entre 2024 et 2025, « soit la plus forte contraction annuelle jamais enregistrée et la deuxième année consécutive de recul,

ramenant l'Aide Publique au Développement (APD) à son niveau d'avant le lancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », indique l'OCDE.

Ainsi, les **financements américains**, première source de financement d'ACF France depuis plusieurs années ont baissé de 51% soit près de -43M€. S'il s'agit bien toujours de la première source de financement d'ACF France, ceux-ci ne représentent en 2025 plus que 22% du portfolio des subventions publiques, contre 33% en 2024. Sur les 20 projets financés par les États-Unis en janvier 2025, le **DOS** (Département d'Etat des Etats Unis) **a annulé 8 projets** (en Afghanistan, Irak, Jordanie, Mozambique, Zimbabwe + 4 projets gérés au siège). **Les autres projets d'ACF sous financement américain ont été suspendus** au Burkina Faso, au Cameroun, à Madagascar, au Nigéria, en République Démocratique du Congo (RDC), au Tchad et en Ukraine, pendant plusieurs mois, avant d'être redémarrés prudemment face à l'extrême imprévisibilité du bailleur américain.

La magnitude de la crise des fonds américains ne doit néanmoins pas faire oublier les **coupes successives opérées par le gouvernement allemand** depuis 2023 (-23% de budget total entre 2024 et 2025 pour GFFO et GIZ combinés), devenu en 2025 le plus important bailleur étatique mondial. Ces coupes se traduisent par une diminution restant modérée de 23% du portfolio d'ACF France entre 2024 et 2025 (-3,5M€), montrant la qualité de la relation à ce bailleur, continuant à nous accorder sa confiance.

La **baisse du budget à l'aide extérieure du gouvernement britannique** engagée depuis 2023 se poursuit, avec un objectif annoncé de réduction d'un tiers entre 2024 et 2027. Le focus de FCDO continue de se resserrer sur certaines priorités géographiques, la moitié environ des opportunités prenant la forme de contrats commerciaux, auxquels ACF France n'est pour le moment pas en capacité de postuler. Cette baisse se traduit par une baisse de 45% pour ACF France entre 2024 et 2025, ce qui ne représente néanmoins que 3,4 M€ ou la fin de 2 projets pluriannuels au Pakistan (DEC) et RCA (FCDO).

Enfin, la troisième baisse la plus importante concerne les **financements européens** (-2,2 M€). Cette baisse reste modérée, n'étant que de 5% entre 2024 et 2025, ceux-ci étant la **2^{ème} source ex-aequo de financement** pour ACF France. Ce sont les financements ECHO qui ont principalement baissé, s'expliquant par une année 2024 supérieure à la normale, notamment à la suite de la signature d'un projet conséquent de réponse d'urgence au Tchad. En parallèle, la diminution continue des enveloppes de développement (DEVCO) depuis 2022 se poursuit, ACF International étant pourtant en 2024 l'ONG principalement bénéficiaire d'après l'évaluation collégiale conduite pour la période 2021 à 2024 (et la seconde après NRC pour le total des fonds européens). Des fonds en provenance du mécanisme de financement EU FPI (service des instruments de la politique étrangère) ont néanmoins été sécurisés pour la première fois pour le Réseau par le Nigéria.

Parmi les baisses de portfolio bailleurs, les fonds en provenance des **Nations Unies, Pays Bas et Suisse accusent des baisses de 3% à 14%**. D'un point de vue numéraire, ces diminutions restent de faible importance (entre -81K€ et -167K€). La baisse des financements en provenance des Nations Unies est corrélée à l'impact de la diminution générale des financements disponibles, notamment américains et ayant touché le PAM et UNICEF, principaux bailleurs d'ACF France.

A contrario, les financements de la **coopération française, représentant la 2^{ème} source ex-aequo de financement avec l'UE, ont augmenté de 16%** entre 2024 et 2025 (+5M€). Cette augmentation importante, due notamment à l'accroissement du portfolio au Burkina Faso, Jordanie, Liberia et au Nigéria, est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans une dynamique de réduction budgétaire de l'APD critique. En effet, une coupe de 800 M€ entre 2025 et 2026 a été annoncée début 2025, ayant pour effet en 2025, une réduction de 13% de l'enveloppe disponible.

ACF France conserve un **portfolio suédois stable en légère augmentation** (+2M€), ACF International conservant sa place de second bénéficiaire après NRC.

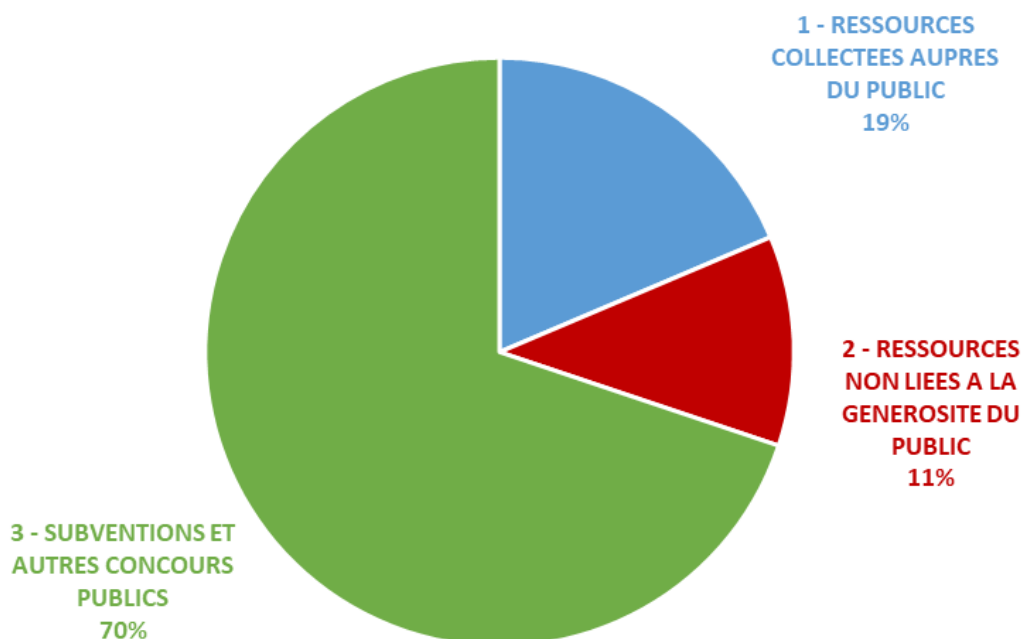
Les fonds des gouvernements **italiens, canadiens et irlandais continuent à augmenter**. La confiance accordée par le bailleur italien s'accroît d'année en année, avec notamment en 2025 un accroissement

conséquent de financements en Ukraine. Il en est de même pour le Canada et l'Irlande, avec un accroissement dans de nombreux pays. Enfin, les fonds provenant **d'autres institutions publiques accusent une hausse de 77%** (après déjà une hausse de 70% entre 2023 et 2024). Si ces fonds ne représentent chacun qu'entre 0,02% (Agences de l'Eau) et 1% (Start Fund) du portfolio d'ACF France, ceux-ci permettent à des Bureaux Pays de diversifier leurs sources de financements et de financer des activités non priorisées par les bailleurs publics plus traditionnels.

Ces résultats démontrent la **capacité d'ACF France à conserver la confiance des bailleurs** dans un environnement de plus en plus compétitif, et à **maximiser les possibilités de financement** malgré les coupes massives de l'APD.

A.4 – REPARTITION DES RESSOURCES PAR ORIGINE

Ce diagramme présente le montant de chaque type de ressource par rapport au total des ressources du Compte de résultat par origine et destination (hors reprises sur provisions et utilisation des fonds dédiés antérieurs).



B. Les charges

Les différentes rubriques de charges comprennent à la fois les charges externes (achats, honoraires, déplacements...) et les salaires des personnels affectés à ces rubriques.

B.1 – MISSIONS SOCIALES

Nos missions sociales sont définies dans les statuts de l'Association et explicitées dans son projet associatif. Elles ont pour but de sauver des vies en éliminant la faim par des actions concrètes dans les domaines suivants : la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition; en particulier pendant et après les

situations d'urgence liées aux conflits et aux catastrophes naturelles. La réponse apportée à la lutte contre la faim s'articule autour de différents domaines d'expertise : nutrition et santé; sécurité alimentaire; eau assainissement et hygiène, santé mentale, genre et protection; plaidoyer, gestion des risques et désastres, recherche.

Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales d'ACF en conformité avec son objet statutaire.

B.1.1 – Missions Sociales réalisées en France

- Actions réalisées directement

Les actions réalisées en France regroupent non seulement les frais liés à l'organisation des manifestations et opérations de sensibilisation du public ainsi que les dépenses de communication et de publicité si elles ne sont pas associées à des appels aux dons mais aussi les activités de notre bureau pays en France.

(en euros)	2025	2024
Mission France	1 631 652	1 556 995
Communication et sensibilisation	3 085 729	3 695 231
Total Missions sociales réalisées directement en France	4 717 381	5 252 226

- Versements à d'autres organismes agissant en France

Action Contre la Faim ne finance aucun organisme en France.

B.1.2 – Missions Sociales réalisées à l'étranger

(en euros)	2025	2024
Dépenses opérationnelles	147 405 801	183 479 091
Autres projets opérationnels	5 067 971	6 053 831
Support aux opérations	18 541 484	19 739 940
Personnels expatriés sur missions aux autres sièges	35 165	174 961
Soutien au Réseau International	823 758	330 694
Subventions pour le financement de programmes des autres sièges	9 877 292	34 004 163
Partenaires dans les bureaux pays ACF France	37 696 836	38 289 345
Total Missions sociales réalisées directement à l'étranger	219 448 308	282 072 024

- Actions réalisées directement

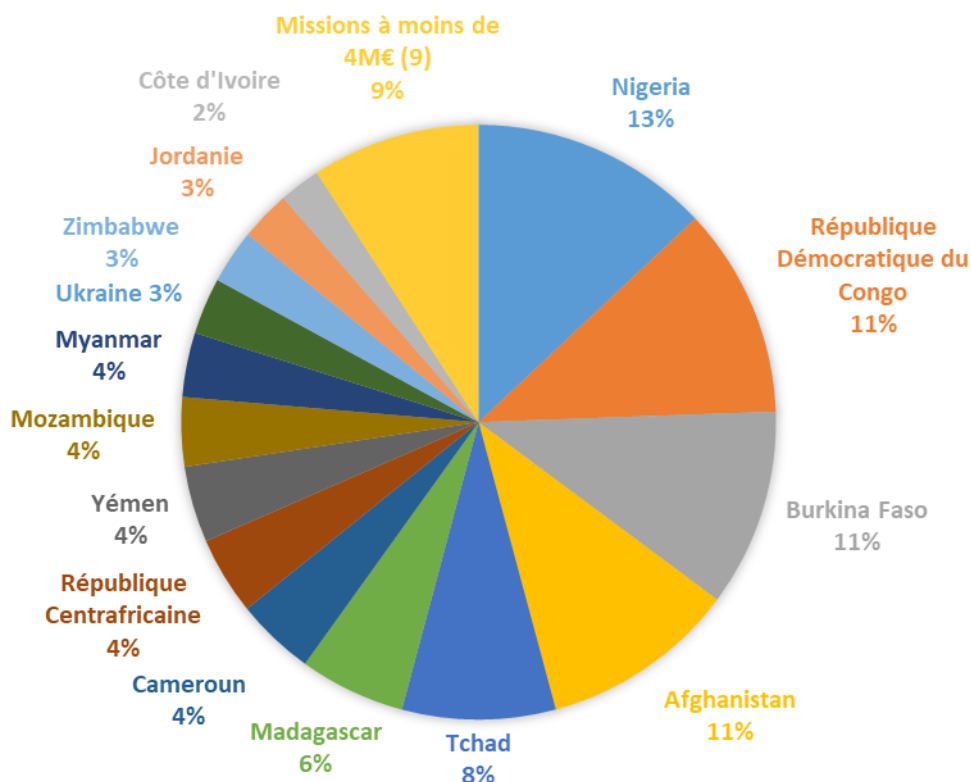
Les Missions Sociales réalisées directement à l'étranger se décomposent en quatre postes :

i. Dépenses Opérationnelles

Le poste « Dépenses Opérationnelles » comprend les frais relatifs à la réalisation des programmes sur le terrain : ressources humaines présentes sur le terrain, moyens logistiques et achats de matériels et fournitures (nutrition, hydraulique, santé mentale et médicale et sécurité alimentaire).

(en euros)	2025			2024		
	Volume ACF	Volume partenaire	Volume total	Volume ACF	Volume partenaire	Volume total
Afghanistan	16 434 731	3 438 045	19 872 775	16 297 658	2 946 462	19 244 120
Bangladesh	2 533 184	1 150 214	3 683 398	2 306 095	1 547 070	3 853 164
Projet RESILAC *	770 636	2 185 172	2 955 808	625 122	698 507	1 323 629
Bureau régional Moyen-Orient	52 851		52 851	67 002	0	67 002
Burkina Faso	14 827 213	5 222 236	20 049 449	17 841 636	5 323 615	23 165 251
Cameroun	7 686 901	316 121	8 003 023	6 778 664	220 753	6 999 417
République Centrafricaine	7 793 968	137 545	7 931 512	12 803 417	27 290	12 830 708
République Démocratique du Congo	16 187 120	5 146 291	21 333 411	28 011 562	4 458 926	32 470 488
Côte d'Ivoire	3 785 755	399 856	4 185 610	4 421 764	277 933	4 699 698
Irak	1 623 600	697 834	2 321 434	2 484 796	212 453	2 697 248
Jordanie	3 543 651	1 530 997	5 074 648	3 455 471	892 569	4 348 039
Libéria	2 159 895	1 023 606	3 183 501	1 545 465	597 756	2 143 222
Libye	5 975		5 975	1 018 865	0	1 018 865
Madagascar	8 235 585	2 529 440	10 765 025	8 653 329	901 909	9 555 238
Mozambique	5 873 687	1 140 199	7 013 886	8 384 072	869 685	9 253 757
Myanmar	4 871 592	1 661 791	6 533 384	3 741 121	1 047 712	4 788 832
Népal	372 484	310 341	682 825	508 497	541 682	1 050 179
Nigeria	18 578 256	3 627 779	22 206 036	20 184 798	778 323	20 963 120
Pakistan	1 005 747	352 233	1 357 980	2 244 869	-6 408	2 238 461
Sierra Leone	2 057 265	798 196	2 855 461	2 513 113	531 679	3 044 792
Tchad	12 568 130	3 001 379	15 569 509	17 774 545	10 044 823	27 819 368
Réponse crise Ukrainienne	4 363 621	1 381 265	5 744 886	11 421 346	3 319 201	14 740 547
Yémen	7 466 260	265 792	7 732 052	7 514 728	457 203	7 971 931
Zimbabwe	4 116 012	1 380 504	5 496 517	1 596 861	2 600 204	4 197 065
Missions fermées et charges diverses	491 681	0	491 681	1 284 294	0	1 284 294
Total Dépenses Opérationnelles	147 405 801	37 696 836	185 102 638	188 301 416	37 019 888	225 321 303

Le **volume opérationnel a baissé drastiquement entre 2024 et 2025**, passant de 221M€ à 185 M€ (volumes partenaires inclus), ou une baisse de 17%. La baisse concerne essentiellement la part ACF, le volume partenaires n'ayant que légèrement diminué. Les **diminutions de volume sont observables dans 65% des bureaux pays** (seuls 8 augmentant leur volume).



ii. Autres projets opérationnels

Ce poste concerne les projets non directement liés à un pays sur le terrain et financés majoritairement par des bailleurs institutionnels ou par l'utilisation des réserves et des fonds dédiés. Il s'agit des activités de recherche scientifique et technique ou de plaidoyer qui ont pour objectif d'augmenter et de partager les connaissances à l'international et d'améliorer la qualité des pratiques mises en œuvre au sein des programmes de terrain, mais aussi des projets gérés depuis le département des Opérations, des RH, de la Logistique et des Systèmes d'information (SI).

Les volumes de ces projets gérés par le siège passent à 5,1M€.

iii. Support aux opérations

Ce poste regroupe les frais directs ou indirects du siège relatifs à la gestion et à l'appui des activités des missions sociales réalisées à l'étranger et notamment :

- Les coûts de suivi, de gestion, de recrutement et de formation des ressources humaines,
- Les coûts d'appui technique aux opérations et notamment l'expertise en nutrition, sécurité alimentaire, la santé mentale, l'eau/assainissement, le Genre et l'Environnement
- La coordination et le pilotage des programmes par les départements opérationnels,
- Les activités de plaidoyer et de mobilisation,
- La coordination logistique et la gestion des achats pour les missions,
- Les frais liés à la gestion administrative et comptable, le contrôle financier des missions et le contrôle interne.

(en euros)	2025	2024
Gestion des Ressources Humaines	3 666 486	3 967 179
Appui technique aux opérations, recherche scientifique et plaidoyer	3 611 860	3 632 819
Direction Générale	207 218	344 071
Coordination et pilotage des programmes	7 719 971	8 303 933
Coordination Logistique et SI	1 794 118	1 880 333
Gestion administrative et financière	1 541 831	1 611 605
Total Support aux Opérations	18 541 484	19 739 939

iv. Personnels expatriés sur missions des autres sièges

Ce poste comprend le coût des expatriés affectés sur des missions gérées par un autre siège du réseau international (le coût est pris en charge et est compensé par un produit affecté aux missions sociales).

Le montant est de 35K€ en 2025.

- Versements à un organisme central ou d'autres organismes

Ce poste comprend les donations, les subventions et les accords financiers entre ACF France et le réseau international.

(en euros)	2025	2024
Soutien au Réseau International	823 758	330 694
Subventions pour le financement de programmes des autres :	9 877 292	34 711 222
Partenaires dans les bureaux pays ACF France	37 696 836	38 289 345
Versements à un organisme central ou d'autres organis	48 397 887	73 331 261

Les volumes de subventions déléguées au réseau sont essentiellement dus au bailleur suédois (cf. Partie B.3 Subventions) dont ACF France est l'interlocuteur mais dont les fonds sont ensuite transférés aux autres sièges.

B.2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons notamment d'origine privée. Toutes les charges relatives à des campagnes de collecte de fonds engagées au cours d'un exercice sont rattachées à cet exercice.

B.2.1 – Frais d'appel à la générosité du public

(en euros)	2025	2024
Frais d'appel de dons et manifestations	12 916 115	11 333 625
Gestion des campagnes et de traitement des dons	5 631 168	5 917 028
Frais de recherche de mécénat	827 327	826 230
Frais d'appel à la générosité du public	19 374 610	18 076 883

Les deux premières catégories regroupent l'ensemble des frais relatifs aux appels de dons auprès du grand public : charges directes des opérations (marketing direct, legs, Course contre la Faim pour moitié), frais de suivi et de gestion des campagnes et coûts de traitement des dons. La croissance des coûts en 2025 est essentiellement liée aux investissements pour développer les dons par prélèvements automatiques.

B.2.2 – Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Action Contre la Faim France centralise les coûts de l'unité s'occupant de la recherche de subventions et des relations avec les bailleurs institutionnels. Pour cela, Action Contre la Faim France est soutenue financièrement par l'ensemble du réseau.

Au 31.12.2025, les frais de recherche de subventions s'élèvent à 1 001 K€ (1 016K€ en 2024).

B.2.3 – Charges liées aux activités lucratives.

Depuis 2022, Action Contre la Faim France a développé des activités lucratives au sein de son département Communication et Développement (produits partages, Challenge Inter-Entreprises) mais aussi sur le périmètre Logistique et système d'information.

Les charges directes liées à ce périmètre sont en légère baisse et ont représenté 717K€ en 2025.

B.3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique regroupe les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège d'ACF, aux systèmes d'information ainsi que les charges financières et les charges exceptionnelles.

(en euros)	2025	2024
Coûts de structure et des services généraux du siège	10 054 886	10 739 301
Frais financiers	6 571 100	8 294 941
Charges exceptionnelles	0	7 368
Total frais de fonctionnement	16 625 986	19 041 610

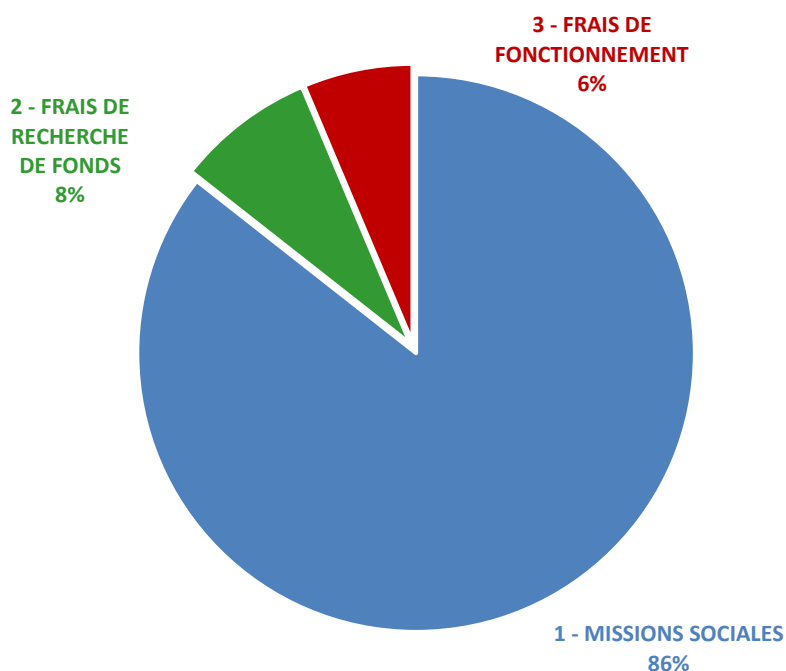
Conformément au règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la notion de résultat exceptionnel est désormais strictement limitée aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel. Les opérations relevant de l'activité normale et courante de l'entité — notamment les cessions d'immobilisations, pénalités, litiges ou conséquences de contrôles fiscaux — sont désormais comptabilisées en résultat courant.

Seuls demeurent classés en résultat exceptionnel les éléments définis comme exceptionnels par nature : écritures d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable et corrections d'erreurs.

Par ailleurs, la technique des transferts de charges étant supprimée, les reclassements éventuels sont effectués par le crédit des comptes initialement mouvementés.

B.4 – REPARTITION DES CHARGES PAR DESTINATION (colonne 1)

Ce graphique présente le montant de chaque rubrique d'emploi par rapport au total des emplois du Compte de résultat par destinations (hors dotations aux provisions et reports en fonds dédiés de l'exercice.).



C –

LES FONDS DEDIES

Au niveau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), nous constatons en « utilisation des fonds dédiés antérieurs » l'utilisation des fonds dédiés en lien avec la réalisation de programmes par ACF France sur l'exercice et financés par les fonds dédiés.

Le « Report en fonds dédiés de l'exercice » : la différence entre les montants collectés et affectés en 2024 et l'utilisation qui en a été faite au cours du même exercice.

Les comptes de bilan permettent de faire le lien entre les informations communiquées dans l'annexe au bilan et les mouvements présentés dans le CROD.

3^e PARTIE – AFFECTATION PAR EMPLOIS/CHARGES DES RESSOURCES/PRODUITS COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES EN 2025

3.1 - METHODE

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public est le solde correspondant aux emplois qui n'ont pas été financés par des ressources autres que celles de la générosité du public

3.2 – PRINCIPES D'AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES

3.2.1 – Missions Sociales

Les Missions Sociales sont financées dans l'ordre suivant :

- Par les ressources affectées et utilisées hors coûts indirects facturés (subventions, contributions financières sans contreparties et autres produits affectés aux missions sociales),
- Par le reliquat éventuel des coûts indirects facturés (après affectation sur les frais de fonctionnement),
- Et par la générosité du public dans la limite de la collecte de l'année
- Par le solde des produits lucratifs non utilisés et les produits financiers

3.2.2 – Frais de recherche de fonds

Les Frais de Recherche de Fonds sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les contributions du réseau international à la Direction des Relations Bailleurs
- Par les produits lucratifs pour les charges lucratives
- Et par la générosité du public.

3.2.3 – Frais de fonctionnement

Les Frais de fonctionnement sont financés dans l'ordre suivant :

- Par les coûts indirects (frais administratifs) facturés aux bailleurs institutionnels dans le cadre de projets
- Au-delà, deux possibilités :
 - Les coûts indirects facturés sont supérieurs aux frais de fonctionnement, le reliquat est alors imputé sur les missions sociales ;
 - Les coûts indirects facturés sont inférieurs aux frais de fonctionnement, le solde est financé par :
 - les autres produits non liés à la générosité du public et non affectés
 - si nécessaire par les ressources provenant de la générosité du public.

3.3 – IMMOBILISATIONS

Toutes les immobilisations acquises pour le siège ont été financées par les ressources collectées auprès du public.

3.4 - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources est une extrapolation, dans le but d'en donner une image plus précise, des informations mentionnées dans la colonne "dont Générosité du public" du CROD, lesquelles ont été définies en adéquation avec la méthode d'utilisation des ressources décrites ci-dessus.

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS PAR DESTINATION			RESSOURCES PAR ORIGINE		
EMPLOIS DE L'EXERCICE	29 007 527	29 061 790	RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	50 102 078	46 581 406
1.1 - REALISEES EN FRANCE	3 569 056	4 031 663	1.1 - COTISATION SANS CONTREPARTIE	5 507	4 711
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant en France			1.2 - DONS, LEGS ET MECENAT	50 005 115	46 524 528
1.2 - REALISEES A L'ETRANGER	25 438 471	25 030 127	- Dons Manuels	47 190 423	43 279 853
Actions réalisées par l'organisme	25 438 471	24 547 714	- Legs, donations et assurances-vie	2 264 443	2 734 600
Versements à un organisme central à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	482 413	- Mécinat	550 250	510 076
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	19 800 301	18 516 003	1.3 - AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	91 456	52 167
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 354 442	18 076 883	Autres produits liés à la générosité du public affectés	91 456	52 167
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES	445 859	439 120	Autres produits liés à la générosité du public non affectés	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	48 807 828	47 577 793	TOTAL DES RESSOURCES	50 102 078	46 581 406
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES DES PROVISIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 629 324	1 468 358	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 042 704	2 464 745
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	50 437 152	49 046 151	TOTAL	51 144 782	49 046 151
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 050 842	1 738 236
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	707 630	-
			Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1 758 472	687 304
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	1 050 842
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2024	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	174 342	36 513	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 538 709	1 336 212
- Réalisées en France	174 342	36 513	- Bénévolet	921 812	966 757
- Réalisées à l'étranger	0	0	- Prestations en nature	613 249	363 809
			- Dons en nature	3 648	5 645
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	947 602	192 500			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT	416 766	1 107 199			
TOTAL	1 538 709	1 336 212	TOTAL	1 538 709	1 336 212

En 2025, Action Contre la Faim a utilisé 48 808K€ de Générosité du Public pour la réalisation de ses activités et comptabilisé 1 629K€ en fonds dédiés. Cela a été possible grâce aux dons de l'année (50 102K€) mais aussi grâce aux fonds dédiés existants (1 043K€).

Les fonds dédiés sont composés de générosité du public à hauteur de :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	4 329 909	5 325 744
(-) Utilisation	1 042 704	2 464 745
(+) Report	1 629 324	1 468 910
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 916 529	4 329 909

Version synthétique de l'Etat des Avantages et Ressources selon le modèle prescrit par l'art. 434-4 du règlement ANC n°2022-04 modifié

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afghanistan	20,00
Albanie	55,00
Algérie	61,00
Allemagne	16 314 080,76
Andorre	135,00
Australie	19 737,22
Autriche	920,79
Bangladesh	43 398,65
Belgique	46 276 448,30
Birmanie	13 902,54
Brésil	21,71
Bulgarie	150,00
Burkina	35,00
Burkina Faso	167 713,54
Cameroun	221,47
Canada	4 936 187,29
Chili	3 182,91
Chine	120,00
Chypre	50,00
Colombie	65,00
Congo	17 752,32
Côte d'Ivoire	453,44
Croatie	300,00
Danemark	29 441,00
Égypte	90,00
Émirats arabes unis	113,75
Espagne	1 019 501,46
Estonie	154,42
Finlande	62,00
France	63 958,99
Gabon	128,19
Ghana	315,00
Grèce	207,42
Guatemala	425,00
Hong Kong	105,00
Hongrie	90,66
Inde	240,00
Indonésie	80,00
Irlande	3 391 335,33

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Islande	500,00
Italie	3 121 956,17
Japon	11,00
Luxembourg	24 491,51
Madagascar	600,00
Malaisie	82,80
Malte	250,00
Maroc	2 129,90
Maurice	292,00
Mexique	36,00
Monaco	3 079,00
Niger	120,00
Norvège	282,49
Nouvelle Calédonie	283,00
Nouvelle-Zélande	65,00
Pakistan	4 132,64
Palestine	12,00
Pays-Bas	528 203,90
Philippines	15,00
Pologne	190,00
Polynésie française	214,00
Portugal	2 858,01
Qatar	370,00
République démocratique du Congo	2,50
République dominicaine	23,00
Roumanie	564,00
Russie	415,60
Sénégal	51,62
Serbie	6,00
Singapour	139,40
Suède	34 388 662,87
Suisse	5 768 610,13
Suriname	84,00
Taiwan	10,00
Tanzanie	113,51
Tchéquie	79,00
Tunisie	378,50
Turquie	205,00
UK	12 189 542,31
Ukraine	15,00
Uruguay	109,42
USA	86 954 345,54
Vietnam	11,60
Zimbabwe	30,00
Total général	215 294 833,57

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que Action contre la Faim doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2018-06 modifié est mise à disposition du public:

- au siège de l'association Action contre la Faim situé 102, rue de Paris - 93100 MONTREUIL selon les modalités suivantes

- et sur le site internet de l'association Action contre la Faim (www.actioncontrelafaim.org)